

Extrait du registre des délibérations n°1

Séance du mardi 07 avril 2026

Délibération approuvant la fongibilité des crédits pour l'exercice 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept avril, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h00 au lieu habituel de ses séances, 27 avenue Aristide Briand à Vesoul

Membres en activité : 20
Membres présents : 13
Membres représentés : 1
Membres excusés : 6

Présidence : Michel Désiré

Étaient présents :

Isabelle Arnould, Ludovic Ballester, Jean-Marie Bertin, Bruno Bidoyen, Michel Calloch, Jean-Pierre Chausse, Michel Désiré, Benjamin Gonzalès (représentant suppléant de Catherine Lind), Jean-Paul Kalanquin, Nicole Milesi, Didier Pierre, Catherine Tirvaudey, Franck Tisserand

Étaient absents représentés :

Romain Molliard, excusé, donne pouvoir à Michel Désiré

Étaient excusés :

Marie Breton, Marie-Claire Faivre, Catherine Fortes, Patrick Goux, Frédérick Henning, Anthony Marie

*Jerôme Koziura, Conseiller aux Décideurs Locaux, Service de gestion comptable de Vesoul, invité et excusé.
Bruno Bidoyen a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Vu l'article L 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°4 du 17 novembre 2022 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant que le conseil peut déléguer à Monsieur le Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Le rapport du Président étant entendu,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorisent Monsieur le Président à procéder, à compter de cette délibération et pour l'exercice en cours, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Habilitent Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Fait à Vesoul, le 07 avril 2026

Pour extrait conforme

Michel Désiré
Président



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier, 25000 Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait du registre des délibérations n°2

Séance du mardi 07 avril 2026

Délibération d'approbation du Compte Financier Unique

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept avril, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h00 au lieu habituel de ses séances, 27 avenue Aristide Briand à Vesoul

Membres en activité : 20

Membres présents : 13

Membres représentés : 1

Membres excusés : 6

Présidence : Michel Désiré

Étaient présents :

Isabelle Arnould, Ludovic Ballester, Jean-Marie Bertin, Bruno Bidoyen, Michel Calloch, Jean-Pierre Chausse, Michel Désiré, Benjamin Gonzalès (représentant suppléant de Catherine Lind), Jean-Paul Kalanquin, Nicole Milesi, Didier Pierre, Catherine Tirvaudey, Franck Tisserand

Étaient absents représentés :

Romain Molliard, excusé, donne pouvoir à Michel Désiré

Étaient excusés :

Marie Breton, Marie-Claire Faivre, Catherine Fortes, Patrick Goux, Frédérick Henning, Anthony Marie

*Jerôme Koziura, Conseiller aux Décideurs Locaux, Service de gestion comptable de Vesoul, invité et excusé.
Bruno Bidoyen a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Vu l'article L 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°4 du 17 novembre 2022 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant que Monsieur Michel Calloch a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte financier unique,

Considérant que Monsieur Michel Désiré, Président, a quitté la salle au moment du vote du Compte Financier Unique,

Le rapport du Président étant entendu,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent le Compte Financier Unique de gestion 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	102 641.70 €	2 620 708.67 €	2 723 350.37 €
	Recettes réalisées (1)	B	41 358.72 €	2 557 072.58 €	2 598 431.30 €
	Restes à réaliser	C	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	520 048.00 €	3 077 170.00 €	3 597 218.00 €
	Dépenses réalisées (1)	E	67 670.51 €	2 522 123.92 €	2 589 794.43 €
	Restes à réaliser	F	- €	- €	- €
Différence entre les titres et les mandats	Soldes des réalisations de l' Exercice (+/-)	G = B - E	- 26 311.79 €	34 948.66 €	8 636.87 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés(+/-)	H	417 406.30 €	456 461.33 €	873 867.63 €
Solde(Invt) ou résultat de clôture (Fct)	Excédent / Déficit	G + H	391 094.51 €	491 409.99 €	882 504.50 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	- €	- €	- €
Résultats cumulé	Excédent / Déficit	G + H + I	391 094.51 €	491 409.99 €	882 504.50 €

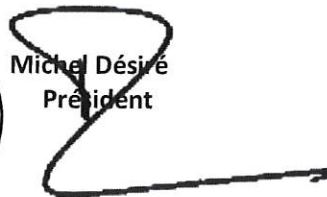
- Constatent que la procédure de confection du Compte Financier Unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeur entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.
- Arrêtent les résultats tels que résumés ci-dessus.

Fait à Vesoul, le 07 avril 2026

Pour extrait conforme



Michel Désiré
Président



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier, 25000 Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE GESTION FONCTION PUB TERR

Numéro SIRET : 28700002000027

POSTE COMPTABLE : 070044 SGC VESOUL

Compte financier unique (M57)

Voté par Nature
BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2025

Sommaire

Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)

[ECCF](#)

	Origine des données	Page
I. Informations générales et synthétiques		
A	Informations statistiques, fiscales et financières	Ordonnateur 5
B1	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur 6
B2	Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	Comptable 7
B3.1	Liste des organismes de regroupement	Ordonnateur 8
B3.2	Liste des établissements publics créés	Ordonnateur 9
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur 10
C1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur 11
C2	Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur 12
D	Bilan synthétique	Comptable 13
E	Compte de résultat synthétique	Comptable 14
F	Taux des contributions et produits afférents en N	Ordonnateur 16
II. Exécution budgétaire		
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur 17
	<i>Vue d'ensemble</i>	
A1.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur 18
A1.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur 19
A2.1	Dépenses de fonctionnement	Ordonnateur 20
A2.2	Recettes de fonctionnement	Ordonnateur 22
	<i>Vue détaillée</i>	
B1	Dépenses d'investissement	Comptable 23
B2	Recettes d'investissement	Comptable 25
C1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur 27
D1	Dépenses de fonctionnement	Comptable 28
D2	Recettes de fonctionnement	Comptable 32
III. États financiers		
A	Bilan	Comptable 34
B	Compte de résultat	Comptable 38
C	Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe 40
D	Balance des comptes	Comptable 41
IV. États annexés		

Origine des données

Page

<i>A. Présentation croisée et agrégée</i>		
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur
<i>B. États annexés patrimoniaux</i>		
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3	État des provisions	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B6	Prêts	Ordonnateur
B7.1	État synthétique des engagements donnés	Ordonnateur
B7.2	État synthétique des engagements reçus	Ordonnateur
B7.3	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B7.5	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B7.6	État des marchés de partenariat	Ordonnateur
B7.7	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur
B7.8	Autres engagements donnés	Ordonnateur
B7.9	Autres engagements reçus	Ordonnateur
B8	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur
B9	État du personnel	Ordonnateur

		Origine des données	Page
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur	
B11.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur	
B11.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur	
<i>C. États annexés budgétaires</i>			
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur	
C1.2	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur	
C1.3	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur	
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur	
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur	
C3.1	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par nature	Ordonnateur	
C3.2	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par fonction	Ordonnateur	
<i>D. Autres éléments d'information</i>			
D1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur	
D2	Gestion des fonds européens	Ordonnateur	
D3	Actions de formation des élus	Ordonnateur	
D4	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur	
D5	Identification des flux croisés	Ordonnateur	
D6.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur	
D6.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur	
D7.1	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement	Ordonnateur	
D7.2	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur	
D8.1	Suivi des opérations au titre du NPNRU – État de synthèse	Ordonnateur	
D8.2	Suivi des opérations au titre du NPNRU – Détail	Ordonnateur	
V. Arrêté et signatures			
A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable	55

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I
A

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Ratios de niveau

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3 Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4 Encours de dette / population (2)(3)	0,00
5 DGF / population	0,00

Ratios de structure et d'analyse financière

	Valeurs
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	86,20 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	98,67 %
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	2,93 %
9 Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	1,33 %
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0,00 %
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0,00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

I
B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	102 641,70	2 620 708,67	2 723 350,37
	Recettes réalisées (1)	B	41 358,72	2 557 072,58	2 598 431,30
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	520 048,00	3 077 170,00	3 597 218,00
	Dépenses réalisées (1)	E	67 670,51	2 522 123,92	2 589 794,43
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-26 311,79	34 948,66	8 636,87
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	417 406,30	456 461,33	873 867,63
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	391 094,51	491 409,99	882 504,50
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	391 094,51	491 409,99	882 504,50

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	417 406,30		-26 311,79		391 094,51
Fonctionnement	456 461,33		34 948,66		491 409,99
TOTAL I	873 867,63		8 636,87		882 504,50
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	873 867,63		8 636,87		882 504,50

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLECTIVITE	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES****C1****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	D

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	332,10
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles	10,97	Réserves	1 093,83
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	456,46
Terrains	21,13	Résultat de l'exercice	34,95
Constructions	1 231,78	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	1 917,33
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	0,75	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	9,92	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	240,88
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	240,88
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 274,54	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9,77
Stocks		Autres dettes non financières	0,35
Créances	171,38	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	10,13
Trésorerie	724,28	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	895,66	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	251,01
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	1,86
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	2 170,20	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	2 170,20

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	0,46	0,89
Participations	0,27	
Compensations, autres attributions et autres participations	0,10	
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	2 521,16	2 664,36
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	15,97	11,59
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	0,66	0,66
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	2 538,61	2 677,50
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	290,39	299,25
Charges de personnel	2 087,11	2 189,44
Indemnités des élus (et membres du CESR)	34,13	34,72
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	14,60	19,54
Impôts et taxes	32,21	34,08
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	40,51	42,52
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	2 498,95	2 619,55

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	0,60	2,72
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	0,60	2,72
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	39,06	55,23
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	4,12	4,69
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-4,12	-4,69
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	34,95	50,54

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N
I
F

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	9 900,00	99,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	468 502,69	16 225,20	3,46	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		478 502,69	26 125,20	5,46	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	40 886,31	40 886,31	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		40 886,31	40 886,31	100,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		519 389,00	67 011,51	12,90	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	659,00	659,00	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		659,00	659,00	100,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		520 048,00	67 670,51	13,01	0,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		520 048,00	67 670,51		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE
II
A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	456,70	848,82	185,86	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		456,70	848,82	185,86	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	61 675,09			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	40 509,91	40 509,90	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		102 185,00	40 509,90	39,64	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		102 641,70	41 358,72	40,29	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		417 406,30			
Total des recettes de la section d'investissement		520 048,00	41 358,72		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	380 500,00	289 139,32	0,00	289 139,32	75,99	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 525 400,00	2 139 029,60	0,00	2 139 029,60	84,70	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	58 405,00	48 149,33	0,00	48 149,33	82,44	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 964 305,00	2 476 318,25	0,00	2 476 318,25	83,54	0,00
66	Charges financières	5 480,00	2 948,15	1 167,67	4 115,82	75,11	0,00
67	Charges spécifiques	5 200,00	1 179,95	0,00	1 179,95	22,69	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		2 974 985,00	2 480 446,35	1 167,67	2 481 614,02	83,42	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	61 675,09					
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (2)</i>	40 509,91	40 509,90	0,00	40 509,90	100,00	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		102 185,00	40 509,90	0,00	40 509,90	39,64	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		3 077 170,00	2 520 956,25	1 167,67	2 522 123,92	81,96	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		3 077 170,00	2 520 956,25	1 167,67	2 522 123,92		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043



II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	3 000,00	18 459,37	0,00	18 459,37	615,31	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 607 700,00	2 521 160,69	0,00	2 521 160,69	96,68	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	848,82	826,26	0,00	826,26	97,34	0,00
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00	14 028,72	0,00	14 028,72	175,36	0,00
Total des recettes de gestion des services		2 619 548,82	2 554 475,04	0,00	2 554 475,04	97,52	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	500,85	1 938,54	0,00	1 938,54	387,05	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi- budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		2 620 049,67	2 556 413,58	0,00	2 556 413,58	97,57	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	659,00	659,00	0,00	659,00	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		659,00	659,00	0,00	659,00	100,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		2 620 708,67	2 557 072,58	0,00	2 557 072,58	97,57	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		456 461,33					
Total des recettes de la section de fonctionnement		3 077 170,00	2 557 072,58	0,00	2 557 072,58		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
2051	Concessions et droits similaires		9 900,00		9 900,00	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	9 900,00		9 900,00	100,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
21351	Bâtiments publics		10 844,40		10 844,40	
21838	Autre matériel informatique		1 784,11		1 784,11	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		3 596,69		3 596,69	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	468 502,69	16 225,20		16 225,20	452 277,49
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
Total des dépenses d'équipement		478 502,69	26 125,20		26 125,20	452 377,49
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		40 886,31		40 886,31	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	40 886,31	40 886,31		40 886,31	
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
Total des dépenses financières		40 886,31	40 886,31		40 886,31	
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		519 389,00	67 011,51		67 011,51	452 377,49
13911	État et établissements nationaux		659,00		659,00	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	659,00	659,00		659,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>					
Total des dépenses d'ordre en investissement		659,00	659,00		659,00	
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		520 048,00	67 670,51		67 670,51	452 377,49
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des dépenses de la section d'investissement		520 048,00	67 670,51		67 670,51	452 377,49

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		848,82		848,82	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	456,70	848,82		848,82	-392,12
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		456,70	848,82		848,82	-392,12
<i>total chapitre 021</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>61 675,09</i>				
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires		5 230,83		5 230,83	
281311	Bâtiments administratifs		27 661,52		27 661,52	
281351	Bâtiments publics		343,16		343,16	
281578	Autre matériel technique		750,00		750,00	
281838	Autre matériel informatique		1 015,94		1 015,94	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		5 508,45		5 508,45	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	40 509,91	40 509,90		40 509,90	0,01

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>					
Total des recettes d'ordre en investissement		102 185,00	40 509,90		40 509,90	61 675,10
Total des recettes d'investissement de l'exercice		102 641,70	41 358,72		41 358,72	61 282,98
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		417 406,30				
Total des recettes de la section d'investissement		520 048,00	41 358,72		41 358,72	478 689,28

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)		7 988,95		7 988,95	
60611	Eau et assainissement		596,13		596,13	
60612	Énergie - Électricité		8 386,43		8 386,43	
60613	Chauffage urbain		24 410,57		24 410,57	
60622	Carburants		2 564,95		2 564,95	
60631	Fournitures d'entretien		1 806,93	260,52	1 546,41	
60632	Fournitures de petit équipement		563,72		563,72	
60636	Habillement et Vêtements de travail		251,76		251,76	
6064	Fournitures administratives		1 064,64		1 064,64	
60662	Vaccins et sérums		63,35		63,35	
611	Contrats de prestations de services		236,30		236,30	
61358	Autres		25 932,12	3 157,68	22 774,44	
61521	Terrains		1 819,20		1 819,20	
615221	Bâtiments publics		156,80		156,80	
61551	Matériel roulant		3 018,80		3 018,80	
61558	Autres biens mobiliers		1 072,97		1 072,97	
6156	Maintenance		36 779,24		36 779,24	
6161	Multirisques		4 855,76		4 855,76	
6168	Autres		3 823,39		3 823,39	
617	Études et recherches		6 252,00		6 252,00	
6182	Documentation générale et technique		7 178,03		7 178,03	
6184	Versements à des organismes de formation		35 360,80		35 360,80	
6185	Frais de colloques et séminaires		2 688,00		2 688,00	
62268	Autres honoraires, conseils...		5 382,00		5 382,00	
6231	Annonces et insertions		1 242,00		1 242,00	
6232	Fêtes et cérémonies		332,84		332,84	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6234	Réceptions		2 710,51		2 710,51	
6238	Divers		2 904,00		2 904,00	
6251	Voyages, déplacements et missions		2 421,75		2 421,75	
6261	Frais d'affranchissement		4 086,31		4 086,31	
6262	Frais de télécommunications		9 368,37		9 368,37	
6281	Concours divers (cotisations...)		3 855,50		3 855,50	
6283	Frais de nettoyage des locaux		16 104,45		16 104,45	
62878	A des tiers		60 009,28		60 009,28	
6288	Autres		6 397,00		6 397,00	
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés		872,67		872,67	
total chapitre 011	Charges à caractère général	380 500,00	292 557,52	3 418,20	289 139,32	91 360,68
6218	Autre personnel extérieur		2 217,00	97,00	2 120,00	
6331	Versement mobilité		7 738,52		7 738,52	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		6 448,68		6 448,68	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		13 285,36		13 285,36	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		3 869,05		3 869,05	
64111	Rémunération principale		552 291,92		552 291,92	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		6 298,58		6 298,58	
64113	NBI		11 493,40		11 493,40	
64118	Autres indemnités.		150 167,04		150 167,04	
64131	Rémunérations		654 305,61	1 439,67	652 865,94	
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		6 095,67		6 095,67	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi		27 484,37	373,66	27 110,71	
64138	Primes et autres indemnités		42 873,57	5,57	42 868,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		306 059,62		306 059,62	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		229 691,20		229 691,20	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		29 142,60		29 142,60	
6455	Cotisations pour assurance du personnel		64 524,37		64 524,37	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial		825,00		825,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.		2 313,54		2 313,54	
6475	Médecine du travail, pharmacie		340,00		340,00	
6478	Autres charges sociales diverses		18 374,40		18 374,40	
6488	Autres		5 106,00		5 106,00	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 525 400,00	2 140 945,50	1 915,90	2 139 029,60	386 370,40
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65311	Indemnités de fonction		32 161,74		32 161,74	
65312	Frais de mission et de déplacement		613,45		613,45	
65313	Cotisations de retraite		1 350,96		1 350,96	
65748	Autres personnes de droit privé		600,00		600,00	
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage		9 755,10		9 755,10	
65818	Autres		3 666,81		3 666,81	
65888	Autres		1,27		1,27	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	58 405,00	48 149,33		48 149,33	10 255,67
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
Total des dépenses de gestion des services		2 964 305,00	2 481 652,35	5 334,10	2 476 318,25	487 986,75
66111	Intérêts réglés à l'échéance		4 307,76		4 307,76	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		1 167,67	1 359,61	-191,94	
total chapitre 66	Charges financières	5 480,00	5 475,43	1 359,61	4 115,82	1 364,18

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1 179,95		1 179,95	
total chapitre 67	Charges spécifiques	5 200,00	1 179,95		1 179,95	4 020,05
total chapitre 68	Dotations aux provisions					
Total des dépenses réelles et mixtes		2 974 985,00	2 488 307,73	6 693,71	2 481 614,02	493 370,98
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	61 675,09				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		40 509,90		40 509,90	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 509,91	40 509,90		40 509,90	0,01
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		102 185,00	40 509,90		40 509,90	61 675,10
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		3 077 170,00	2 528 817,63	6 693,71	2 522 123,92	555 046,08
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		3 077 170,00	2 528 817,63	6 693,71	2 522 123,92	555 046,08

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		18 459,37		18 459,37	
total chapitre 013	Atténuations de charges	3 000,00	18 459,37		18 459,37	-15 459,37
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
706881	Cotisations obligatoires		628 174,02	1 358,66	626 815,36	
706882	Cotisations additionnelles		613 020,23	1 912,91	611 107,32	
706888	Autres		362 127,87	6 713,79	355 414,08	
70848	aux autres organismes		931 118,67	3 294,74	927 823,93	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 607 700,00	2 534 440,79	13 280,10	2 521 160,69	86 539,31
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)					
total chapitre 731	Fiscalité locale					
744	FCTVA		456,76		456,76	
7472	Régions		272,50		272,50	
74888	Autres		97,00		97,00	
total chapitre 74	Dotations et participations	848,82	826,26		826,26	22,56
752	Revenus des immeubles		2 500,00		2 500,00	
75888	Autres		11 528,72		11 528,72	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	8 000,00	14 028,72		14 028,72	-6 028,72
Total des recettes de gestion des services		2 619 548,82	2 567 755,14	13 280,10	2 554 475,04	65 073,78
total chapitre 76	Produits financiers					
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		1 938,54		1 938,54	
total chapitre 77	Produits spécifiques	500,85	1 938,54		1 938,54	-1 437,69
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles et mixtes		2 620 049,67	2 569 693,68	13 280,10	2 556 413,58	63 636,09

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
777	<i>Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>		659,00		659,00	
total chapitre 042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	659,00	659,00		659,00	
total chapitre 043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		659,00	659,00		659,00	
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		2 620 708,67	2 570 352,68	13 280,10	2 557 072,58	63 636,09
002 Résultat de fonctionnement reporté		456 461,33				
Total des recettes de la section de fonctionnement		3 077 170,00	2 570 352,68	13 280,10	2 557 072,58	520 097,42

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles		72 327,19	61 358,02	10 969,17	6 300,00
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		21 125,57		21 125,57	21 125,57
Constructions		1 484 364,30	252 585,51	1 231 778,79	1 248 939,07
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel		43 392,06	42 642,06	750,00	1 500,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		410 349,42	400 428,48	9 920,94	11 064,53
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		2 031 558,54	757 014,07	1 274 544,47	1 288 929,17
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		1 305,58		1 305,58	14 808,56
Créances sur les redevables et comptes rattachés		168 322,22		168 322,22	144 649,26
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		1 748,18		1 748,18	790,66
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		171 375,98		171 375,98	160 248,48
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		724 282,32		724 282,32	733 819,82
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		724 282,32		724 282,32	733 819,82
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		2 927 216,84	757 014,07	2 170 202,77	2 182 997,47

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		6 325,41	6 325,41
Fonds globalisés		297 433,49	296 584,67
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		28 337,00	28 996,00
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES		1 093 827,23	1 093 827,23
REPORT A NOUVEAU		456 461,33	405 921,82
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		34 948,66	50 539,51
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		1 917 333,12	1 882 194,64
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		240 883,52	281 961,77
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		240 883,52	281 961,77
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		9 774,93	10 105,43
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		353,60	6 471,36
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		10 128,53	16 576,79
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		251 012,05	298 538,56
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		1 857,60	2 264,27
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		2 170 202,77	2 182 997,47

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		456,76	888,46	-431,70
Participations		272,50		272,50
Compensations, autres attributions et autres participations		97,00		97,00
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		2 521 160,69	2 664 358,75	-143 198,06
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		15 967,26	11 593,25	4 374,01
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		659,00	659,00	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		2 538 613,21	2 677 499,46	-138 886,25
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		290 386,65	299 252,01	-8 865,36
Charges de personnel		2 087 108,62	2 189 442,31	-102 333,69
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>1 435 837,89</i>	<i>1 542 599,87</i>	<i>-106 761,98</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>651 270,73</i>	<i>646 842,44</i>	<i>4 428,29</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		34 126,15	34 719,04	-592,89
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		14 603,13	19 537,30	-4 934,17
Impôts et taxes		32 214,28	34 082,12	-1 867,84
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		40 509,90	42 517,69	-2 007,79
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		2 498 948,73	2 619 550,47	-120 601,74
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		600,00	2 720,00	-2 120,00
<i>Dont ménages</i>				
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		600,00	2 720,00	-2 120,00
<i>Dont collectivités territoriales</i>				
<i>Dont autres organismes publics</i>				
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		600,00	2 720,00	-2 120,00
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		39 064,48	55 228,99	-16 164,51
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		4 115,82	4 689,48	-573,66
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		4 115,82	4 689,48	-573,66
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-4 115,82	-4 689,48	573,66
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		34 948,66	50 539,51	-15 590,85

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		6 325,41						6 325,41		6 325,41
10222	F.C.T.V.A.		296 584,67				848,82		297 433,49		297 433,49
	Sous Total compte 1022		296 584,67				848,82		297 433,49		297 433,49
	Sous Total compte 102		302 910,08				848,82		303 758,90		303 758,90
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 093 827,23						1 093 827,23		1 093 827,23
	Sous Total compte 106		1 093 827,23						1 093 827,23		1 093 827,23
	Sous Total compte 10		1 396 737,31				848,82		1 397 586,13		1 397 586,13
110	Report à nouveau (solde créditeur)		405 921,82		50 539,51				456 461,33		456 461,33
	Sous Total compte 11		405 921,82		50 539,51				456 461,33		456 461,33
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		50 539,51	50 539,51				50 539,51	50 539,51		
	Sous Total compte 12		50 539,51	50 539,51				50 539,51	50 539,51		
1311	État et établissements nationaux		32 950,00						32 950,00		32 950,00
	Sous Total compte 131		32 950,00						32 950,00		32 950,00
13911	État et établissements nationaux	3 954,00				659,00		4 613,00		4 613,00	
	Sous Total compte 1391	3 954,00				659,00		4 613,00		4 613,00	
	Sous Total compte 139	3 954,00				659,00		4 613,00		4 613,00	
	Sous Total compte 13	3 954,00	32 950,00			659,00		4 613,00	32 950,00		28 337,00
1641	Emprunts en euros		280 602,16			40 886,31		40 886,31	280 602,16		239 715,85
	Sous Total compte 164		280 602,16			40 886,31		40 886,31	280 602,16		239 715,85
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		1 359,61	1 359,61	1 167,67			1 359,61	2 527,28		1 167,67
	Sous Total compte 1688		1 359,61	1 359,61	1 167,67			1 359,61	2 527,28		1 167,67
	Sous Total compte 168		1 359,61	1 359,61	1 167,67			1 359,61	2 527,28		1 167,67

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 16		281 961,77	1 359,61	1 167,67	40 886,31		42 245,92	283 129,44		240 883,52
	Total classe 1	3 954,00	2 168 110,41	51 899,12	51 707,18	41 545,31	848,82	97 398,43	2 220 666,41	4 613,00	2 127 880,98
2051	Concessions et droits similaires	62 427,19				9 900,00		72 327,19		72 327,19	
	Sous Total compte 205	62 427,19				9 900,00		72 327,19		72 327,19	
	Sous Total compte 20	62 427,19				9 900,00		72 327,19		72 327,19	
2111	Terrains nus	21 125,57						21 125,57		21 125,57	
	Sous Total compte 211	21 125,57						21 125,57		21 125,57	
21311	Bâtiments administratifs	1 396 996,53						1 396 996,53		1 396 996,53	
	Sous Total compte 2131	1 396 996,53						1 396 996,53		1 396 996,53	
21351	Bâtiments publics	35 492,35				10 844,40		46 336,75		46 336,75	
	Sous Total compte 2135	35 492,35				10 844,40		46 336,75		46 336,75	
	Sous Total compte 213	1 432 488,88				10 844,40		1 443 333,28		1 443 333,28	
2145	Constructions sur sol d'autrui - Install	41 031,02						41 031,02		41 031,02	
	Sous Total compte 214	41 031,02						41 031,02		41 031,02	
21578	Autre matériel technique	16 428,44						16 428,44		16 428,44	
	Sous Total compte 2157	16 428,44						16 428,44		16 428,44	
2158	Autres installations, matériel et outill	26 963,62						26 963,62		26 963,62	
	Sous Total compte 215	43 392,06						43 392,06		43 392,06	
2181	Installations générales, agencements et	5 044,73						5 044,73		5 044,73	
21828	Autres matériels de transport	70 145,38						70 145,38		70 145,38	
	Sous Total compte 2182	70 145,38						70 145,38		70 145,38	
21838	Autre matériel informatique	233 334,32			325,52	1 784,11		235 118,43	325,52	234 792,91	

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 2183	233 334,32			325,52	1 784,11		235 118,43	325,52	234 792,91	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	96 522,51				3 596,69		100 119,20		100 119,20	
	Sous Total compte 2184	96 522,51				3 596,69		100 119,20		100 119,20	
2188	Autres	247,20						247,20		247,20	
	Sous Total compte 218	405 294,14			325,52	5 380,80		410 674,94	325,52	410 349,42	
	Sous Total compte 21	1 943 331,67			325,52	16 225,20		1 959 556,87	325,52	1 959 231,35	
2805	Concessions, brevets, licences, droits e		56 127,19				5 230,83		61 358,02		61 358,02
	Sous Total compte 280		56 127,19				5 230,83		61 358,02		61 358,02
281311	Bâtiments administratifs		197 606,61				27 661,52		225 268,13		225 268,13
	Sous Total compte 28131		197 606,61				27 661,52		225 268,13		225 268,13
281351	Bâtiments publics		26 974,22				343,16		27 317,38		27 317,38
	Sous Total compte 28135		26 974,22				343,16		27 317,38		27 317,38
	Sous Total compte 2813		224 580,83				28 004,68		252 585,51		252 585,51
281578	Autre matériel technique		14 928,44				750,00		15 678,44		15 678,44
	Sous Total compte 28157		14 928,44				750,00		15 678,44		15 678,44
28158	Autres installations, matériel et outill		26 963,62						26 963,62		26 963,62
	Sous Total compte 2815		41 892,06				750,00		42 642,06		42 642,06
28181	Installations générales, agencements et		5 044,73						5 044,73		5 044,73
281828	Autres matériels de transport		70 145,38						70 145,38		70 145,38
	Sous Total compte 28182		70 145,38						70 145,38		70 145,38
281838	Autre matériel informatique		232 822,25	325,52			1 015,94	325,52	233 838,19		233 512,67
	Sous Total compte 28183		232 822,25	325,52			1 015,94	325,52	233 838,19		233 512,67

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		85 970,05				5 508,45		91 478,50		91 478,50
	Sous Total compte 28184		85 970,05				5 508,45		91 478,50		91 478,50
28188	Autres		247,20						247,20		247,20
	Sous Total compte 2818		394 229,61	325,52			6 524,39	325,52	400 754,00		400 428,48
	Sous Total compte 281		660 702,50	325,52			35 279,07	325,52	695 981,57		695 656,05
	Sous Total compte 28		716 829,69	325,52			40 509,90	325,52	757 339,59		757 014,07
	Total classe 2	2 005 758,86	716 829,69	325,52	325,52	26 125,20	40 509,90	2 032 209,58	757 665,11	2 031 558,54	757 014,07
4011	Fournisseurs		10 105,43	232 556,67	232 226,17			232 556,67	242 331,60		9 774,93
	Sous Total compte 401		10 105,43	232 556,67	232 226,17			232 556,67	242 331,60		9 774,93
4041	Fournisseurs d'immobilisations			26 125,20	26 125,20			26 125,20	26 125,20		
	Sous Total compte 404			26 125,20	26 125,20			26 125,20	26 125,20		
	Sous Total compte 40		10 105,43	258 681,87	258 351,37			258 681,87	268 456,80		9 774,93
411	Redevables	143 213,25		2 415 237,07	2 394 412,61			2 558 450,32	2 394 412,61	164 037,71	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	597,50		2 500,00	797,50			3 097,50	797,50	2 300,00	
4161	Créances douteuses	838,51		7 852,29	6 706,29			8 690,80	6 706,29	1 984,51	
	Sous Total compte 416	838,51		7 852,29	6 706,29			8 690,80	6 706,29	1 984,51	
	Sous Total compte 41	144 649,26		2 425 589,36	2 401 916,40			2 570 238,62	2 401 916,40	168 322,22	
421	Personnel - Rémunérations dues			1 112 530,88	1 112 530,88			1 112 530,88	1 112 530,88		
427	Personnel - Oppositions			1 116,19	1 116,19			1 116,19	1 116,19		
	Sous Total compte 42			1 113 647,07	1 113 647,07			1 113 647,07	1 113 647,07		
431	Sécurité sociale			539 753,88	539 753,88			539 753,88	539 753,88		
437	Autres organismes sociaux			416 448,45	416 448,45			416 448,45	416 448,45		

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 43			956 202,33	956 202,33			956 202,33	956 202,33		
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			36 565,16	36 565,16			36 565,16	36 565,16		
	Sous Total compte 442			36 565,16	36 565,16			36 565,16	36 565,16		
44312	Recettes - Amiable			1 305,58				1 305,58		1 305,58	
	Sous Total compte 4431			1 305,58				1 305,58		1 305,58	
44332	Recettes - Amiable			2 115,45	2 115,45			2 115,45	2 115,45		
	Sous Total compte 4433			2 115,45	2 115,45			2 115,45	2 115,45		
44341	Dépenses		951,30	9 778,47	8 827,17			9 778,47	9 778,47		
44342	Recettes - Amiable	14 808,56			14 808,56			14 808,56	14 808,56		
	Sous Total compte 4434	14 808,56	951,30	9 778,47	23 635,73			24 587,03	24 587,03		
44351	Dépenses		5 243,82	41 188,36	35 944,54			41 188,36	41 188,36		
	Sous Total compte 4435		5 243,82	41 188,36	35 944,54			41 188,36	41 188,36		
44381	Dépenses			14 084,24	14 084,24			14 084,24	14 084,24		
	Sous Total compte 4438			14 084,24	14 084,24			14 084,24	14 084,24		
	Sous Total compte 443	14 808,56	6 195,12	68 472,10	75 779,96			83 280,66	81 975,08	1 305,58	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			27 161,38	27 161,38			27 161,38	27 161,38		
	Sous Total compte 44	14 808,56	6 195,12	132 198,64	139 506,50			147 007,20	145 701,62	1 305,58	
466	Excédents de versement		90,00	2 650,05	2 560,05			2 650,05	2 650,05		
46711	Autres comptes créditeurs		186,24	93 842,13	94 009,49			93 842,13	94 195,73		353,60
	Sous Total compte 4671		186,24	93 842,13	94 009,49			93 842,13	94 195,73		353,60
46721	Débiteurs divers - Amiable	6,00		16 921,92	15 527,33			16 927,92	15 527,33	1 400,59	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	784,66		913,03	1 350,10			1 697,69	1 350,10	347,59	

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4672	790,66		17 834,95	16 877,43			18 625,61	16 877,43	1 748,18	
	Sous Total compte 467	790,66	186,24	111 677,08	110 886,92			112 467,74	111 073,16	1 394,58	
	Sous Total compte 46	790,66	276,24	114 327,13	113 446,97			115 117,79	113 723,21	1 394,58	
47131	Versements sur contributions directes			543,21	543,21			543,21	543,21		
47138	Autres		2 187,70	1 333 083,93	1 330 896,23			1 333 083,93	1 333 083,93		
	Sous Total compte 4713		2 187,70	1 333 627,14	1 331 439,44			1 333 627,14	1 333 627,14		
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiques			193,40	193,40			193,40	193,40		
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		13,42	10 236,63	11 750,00			10 236,63	11 763,42		1 526,79
	Sous Total compte 47141		13,42	10 430,03	11 943,40			10 430,03	11 956,82		1 526,79
	Sous Total compte 4714		13,42	10 430,03	11 943,40			10 430,03	11 956,82		1 526,79
47171	Recettes relevé BDF - hors Héra			47,98	378,79			47,98	378,79		330,81
	Sous Total compte 4717			47,98	378,79			47,98	378,79		330,81
4718	Autres recettes à régulariser		63,15	4 262,56	4 199,41			4 262,56	4 262,56		
	Sous Total compte 471		2 264,27	1 348 367,71	1 347 961,04			1 348 367,71	1 350 225,31		1 857,60
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			10 982,34	10 982,34			10 982,34	10 982,34		
47218	Autres dépenses			294,74	294,74			294,74	294,74		
	Sous Total compte 4721			11 277,08	11 277,08			11 277,08	11 277,08		
4728	Autres dépenses à régulariser			966,08	966,08			966,08	966,08		
	Sous Total compte 472			12 243,16	12 243,16			12 243,16	12 243,16		
	Sous Total compte 47		2 264,27	1 360 610,87	1 360 204,20			1 360 610,87	1 362 468,47		1 857,60
	Total classe 4	160 248,48	18 841,06	6 361 257,27	6 343 274,84			6 521 505,75	6 362 115,90	171 375,98	11 986,13
515	Compte au Trésor	733 819,82		2 553 258,79	2 562 796,29			3 287 078,61	2 562 796,29	724 282,32	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 51	733 819,82		2 553 258,79	2 562 796,29			3 287 078,61	2 562 796,29	724 282,32	
580	Opérations d'ordre budgétaires			41 168,90	41 168,90			41 168,90	41 168,90		
584	Encaissement par lecture optique			190,90	190,90			190,90	190,90		
588	Autres virements internes			0,02	0,02			0,02	0,02		
	Sous Total compte 58			41 359,82	41 359,82			41 359,82	41 359,82		
	Total classe 5	733 819,82		2 594 618,61	2 604 156,11			3 328 438,43	2 604 156,11	724 282,32	
6042	Achats de prestations de services (autre)					7 988,95		7 988,95		7 988,95	
	Sous Total compte 604					7 988,95		7 988,95		7 988,95	
60611	Eau et assainissement					596,13		596,13		596,13	
60612	Énergie - Électricité					8 386,43		8 386,43		8 386,43	
60613	Chauffage urbain					24 410,57		24 410,57		24 410,57	
	Sous Total compte 6061					33 393,13		33 393,13		33 393,13	
60622	Carburants					2 564,95		2 564,95		2 564,95	
	Sous Total compte 6062					2 564,95		2 564,95		2 564,95	
60631	Fournitures d'entretien					1 806,93	260,52	1 806,93	260,52	1 546,41	
60632	Fournitures de petit équipement					563,72		563,72		563,72	
60636	Habillement et Vêtements de travail					251,76		251,76		251,76	
	Sous Total compte 6063					2 622,41	260,52	2 622,41	260,52	2 361,89	
6064	Fournitures administratives					1 064,64		1 064,64		1 064,64	
60662	Vaccins et sérums					63,35		63,35		63,35	
	Sous Total compte 6066					63,35		63,35		63,35	
	Sous Total compte 606					39 708,48	260,52	39 708,48	260,52	39 447,96	

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 60					47 697,43	260,52	47 697,43	260,52	47 436,91	
611	Contrats de prestations de services					236,30		236,30		236,30	
61358	Autres					25 932,12	3 157,68	25 932,12	3 157,68	22 774,44	
	Sous Total compte 6135					25 932,12	3 157,68	25 932,12	3 157,68	22 774,44	
	Sous Total compte 613					25 932,12	3 157,68	25 932,12	3 157,68	22 774,44	
61521	Terrains					1 819,20		1 819,20		1 819,20	
615221	Bâtiments publics					156,80		156,80		156,80	
	Sous Total compte 61522					156,80		156,80		156,80	
	Sous Total compte 6152					1 976,00		1 976,00		1 976,00	
61551	Matériel roulant					3 018,80		3 018,80		3 018,80	
61558	Autres biens mobiliers					1 072,97		1 072,97		1 072,97	
	Sous Total compte 6155					4 091,77		4 091,77		4 091,77	
6156	Maintenance					36 779,24		36 779,24		36 779,24	
	Sous Total compte 615					42 847,01		42 847,01		42 847,01	
6161	Multirisques					4 855,76		4 855,76		4 855,76	
6168	Autres					3 823,39		3 823,39		3 823,39	
	Sous Total compte 616					8 679,15		8 679,15		8 679,15	
617	Études et recherches					6 252,00		6 252,00		6 252,00	
6182	Documentation générale et technique					7 178,03		7 178,03		7 178,03	
6184	Versements à des organismes de formation					35 360,80		35 360,80		35 360,80	
6185	Frais de colloques et séminaires					2 688,00		2 688,00		2 688,00	
	Sous Total compte 618					45 226,83		45 226,83		45 226,83	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 61					129 173,41	3 157,68	129 173,41	3 157,68	126 015,73	
6218	Autre personnel extérieur					2 217,00	97,00	2 217,00	97,00	2 120,00	
	Sous Total compte 621					2 217,00	97,00	2 217,00	97,00	2 120,00	
62268	Autres honoraires, conseils...					5 382,00		5 382,00		5 382,00	
	Sous Total compte 6226					5 382,00		5 382,00		5 382,00	
	Sous Total compte 622					5 382,00		5 382,00		5 382,00	
6231	Annonces et insertions					1 242,00		1 242,00		1 242,00	
6232	Fêtes et cérémonies					332,84		332,84		332,84	
6234	Réceptions					2 710,51		2 710,51		2 710,51	
6238	Divers					2 904,00		2 904,00		2 904,00	
	Sous Total compte 623					7 189,35		7 189,35		7 189,35	
6251	Voyages, déplacements et missions					2 421,75		2 421,75		2 421,75	
	Sous Total compte 625					2 421,75		2 421,75		2 421,75	
6261	Frais d'affranchissement					4 086,31		4 086,31		4 086,31	
6262	Frais de télécommunications					9 368,37		9 368,37		9 368,37	
	Sous Total compte 626					13 454,68		13 454,68		13 454,68	
6281	Concours divers (cotisations...)					3 855,50		3 855,50		3 855,50	
6283	Frais de nettoyage des locaux					16 104,45		16 104,45		16 104,45	
62878	A des tiers					60 009,28		60 009,28		60 009,28	
	Sous Total compte 6287					60 009,28		60 009,28		60 009,28	
6288	Autres					6 397,00		6 397,00		6 397,00	
	Sous Total compte 628					86 366,23		86 366,23		86 366,23	
	Sous Total compte 62					117 031,01	97,00	117 031,01	97,00	116 934,01	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6331	Versement mobilité					7 738,52		7 738,52		7 738,52	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					6 448,68		6 448,68		6 448,68	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					13 285,36		13 285,36		13 285,36	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					3 869,05		3 869,05		3 869,05	
	Sous Total compte 633					31 341,61		31 341,61		31 341,61	
6378	Autres impôts, taxes et versements assim					872,67		872,67		872,67	
	Sous Total compte 637					872,67		872,67		872,67	
	Sous Total compte 63					32 214,28		32 214,28		32 214,28	
64111	Rémunération principale					552 291,92		552 291,92		552 291,92	
64112	Supplément familial de traitement et ind					6 298,58		6 298,58		6 298,58	
64113	NBI					11 493,40		11 493,40		11 493,40	
64118	Autres indemnités.					150 167,04		150 167,04		150 167,04	
	Sous Total compte 6411					720 250,94		720 250,94		720 250,94	
64131	Rémunérations					654 305,61	1 439,67	654 305,61	1 439,67	652 865,94	
64132	Supplément familial de traitement et ind					6 095,67		6 095,67		6 095,67	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi					27 484,37	373,66	27 484,37	373,66	27 110,71	
64138	Primes et autres indemnités					42 873,57	5,57	42 873,57	5,57	42 868,00	
	Sous Total compte 6413					730 759,22	1 818,90	730 759,22	1 818,90	728 940,32	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						18 459,37		18 459,37		18 459,37
	Sous Total compte 641					1 451 010,16	20 278,27	1 451 010,16	20 278,27	1 430 731,89	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					306 059,62		306 059,62		306 059,62	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6453	Cotisations aux caisses de retraite					229 691,20		229 691,20		229 691,20	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					29 142,60		29 142,60		29 142,60	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					64 524,37		64 524,37		64 524,37	
6456	Versement au F.N.C du supplément familia					825,00		825,00		825,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					2 313,54		2 313,54		2 313,54	
	Sous Total compte 645					632 556,33		632 556,33		632 556,33	
6475	Médecine du travail, pharmacie					340,00		340,00		340,00	
6478	Autres charges sociales diverses					18 374,40		18 374,40		18 374,40	
	Sous Total compte 647					18 714,40		18 714,40		18 714,40	
6488	Autres					5 106,00		5 106,00		5 106,00	
	Sous Total compte 648					5 106,00		5 106,00		5 106,00	
	Sous Total compte 64					2 107 386,89	20 278,27	2 107 386,89	20 278,27	2 087 108,62	
65311	Indemnités de fonction					32 161,74		32 161,74		32 161,74	
65312	Frais de mission et de déplacement					613,45		613,45		613,45	
65313	Cotisations de retraite					1 350,96		1 350,96		1 350,96	
	Sous Total compte 6531					34 126,15		34 126,15		34 126,15	
	Sous Total compte 653					34 126,15		34 126,15		34 126,15	
65748	Autres personnes de droit privé					600,00		600,00		600,00	
	Sous Total compte 6574					600,00		600,00		600,00	
	Sous Total compte 657					600,00		600,00		600,00	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					9 755,10		9 755,10		9 755,10	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65818	Autres					3 666,81		3 666,81		3 666,81	
	Sous Total compte 6581					13 421,91		13 421,91		13 421,91	
65888	Autres					1,27		1,27		1,27	
	Sous Total compte 6588					1,27		1,27		1,27	
	Sous Total compte 658					13 423,18		13 423,18		13 423,18	
	Sous Total compte 65					48 149,33		48 149,33		48 149,33	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					4 307,76		4 307,76		4 307,76	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					1 167,67	1 359,61	1 167,67	1 359,61		191,94
	Sous Total compte 6611					5 475,43	1 359,61	5 475,43	1 359,61	4 115,82	
	Sous Total compte 661					5 475,43	1 359,61	5 475,43	1 359,61	4 115,82	
	Sous Total compte 66					5 475,43	1 359,61	5 475,43	1 359,61	4 115,82	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					1 179,95		1 179,95		1 179,95	
	Sous Total compte 67					1 179,95		1 179,95		1 179,95	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					40 509,90		40 509,90		40 509,90	
	Sous Total compte 681					40 509,90		40 509,90		40 509,90	
	Sous Total compte 68					40 509,90		40 509,90		40 509,90	
	Total classe 6					2 528 817,63	25 153,08	2 528 817,63	25 153,08	2 522 315,86	18 651,31
706881	Cotisations obligatoires					1 358,66	628 174,02	1 358,66	628 174,02		626 815,36
706882	Cotisations additionnelles					1 912,91	613 020,23	1 912,91	613 020,23		611 107,32
706888	Autres					6 713,79	362 127,87	6 713,79	362 127,87		355 414,08
	Sous Total compte 70688					9 985,36	1 603 322,12	9 985,36	1 603 322,12		1 593 336,76
	Sous Total compte 7068					9 985,36	1 603 322,12	9 985,36	1 603 322,12		1 593 336,76

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 706					9 985,36	1 603 322,12	9 985,36	1 603 322,12		1 593 336,76
70848	aux autres organismes					3 294,74	931 118,67	3 294,74	931 118,67		927 823,93
	Sous Total compte 7084					3 294,74	931 118,67	3 294,74	931 118,67		927 823,93
	Sous Total compte 708					3 294,74	931 118,67	3 294,74	931 118,67		927 823,93
	Sous Total compte 70					13 280,10	2 534 440,79	13 280,10	2 534 440,79		2 521 160,69
744	FCTVA						456,76		456,76		456,76
7472	Régions						272,50		272,50		272,50
	Sous Total compte 747						272,50		272,50		272,50
74888	Autres						97,00		97,00		97,00
	Sous Total compte 7488						97,00		97,00		97,00
	Sous Total compte 748						97,00		97,00		97,00
	Sous Total compte 74						826,26		826,26		826,26
752	Revenus des immeubles						2 500,00		2 500,00		2 500,00
75888	Autres						11 528,72		11 528,72		11 528,72
	Sous Total compte 7588						11 528,72		11 528,72		11 528,72
	Sous Total compte 758						11 528,72		11 528,72		11 528,72
	Sous Total compte 75						14 028,72		14 028,72		14 028,72
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						1 938,54		1 938,54		1 938,54
777	Recettes et quote-part des subventions d						659,00		659,00		659,00
	Sous Total compte 77						2 597,54		2 597,54		2 597,54
	Total classe 7					13 280,10	2 551 893,31	13 280,10	2 551 893,31		2 538 613,21
	Total général	2 903 781,16	2 903 781,16	9 008 100,52	8 999 463,65	2 609 768,24	2 618 405,11	14 521 649,92	14 521 649,92	5 454 145,70	5 454 145,70

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 09/03/2026

Comptable(s)

M Etienne SAID

du 01/01/2025

Ayant exercé au cours de la gestion

au 09/03/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**DA SILVA MOTA Lillian (1051734277-0), Inspecteur des Finances Publiques****A DDFIP DE LA HAUTE-SAONE, le 10/03/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

SAID Etienne (1013767883-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe**A VESOUL, le 11/03/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 07/04/2026 par l'organe délibérant.

DESIRE MICHEL (mdesire-xt), Le Président, Michel DESIRE**A VESOUL, le 07/04/2026**

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 au 31/12

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône

Le Compte Financier Unique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, mis en place auprès du Service de Gestion Comptable de Vesoul, a été voté et adopté en date du 7 avril 2026, en séance ordinaire, par les membres élus du Conseil d'Administration.

1) Le CDG est un établissement public local administratif qui exerce pour le compte des collectivités locales affiliées au CDG des missions obligatoires (à savoir : l'organisation des concours de catégorie A, B et C, la publicité des listes d'aptitude de promotion interne, la publicité des créations et des vacances d'emplois A, B et C via la bourse départementale de l'emploi, la mission générale d'information sur l'emploi public territorial, l'établissement du bilan de la gestion des ressources humaines et de la situation de l'emploi territorial, la gestion de l'observatoire régional de l'emploi, la tenue des dossiers individuels des agents, la publication des tableaux d'avancement de grade et d'échelon, le secrétariat des réunions des instances (Comité Social Territorial, Formation Spécialisée en matière de Santé de Sécurité et de Conditions de Travail, Commissions Administratives Paritaires, Commissions Consultatives Paritaires, Conseils médicaux (en formation plénière et restreinte), Conseils de discipline), l'assistance juridique statutaire (réponses aux questions concernant le déroulement de carrière de l'agent), l'assistance à la fiabilisation des comptes de droit en matière de retraite, l'assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine, l'Accompagnement Personnalisé pour l'Élaboration du Projet Professionnel (APEPP), l'accompagnement pour la Période de Préparation au Reclassement (PPR), le reclassement des fonctionnaires devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, l'aide aux fonctionnaires à la recherche d'un emploi après une période de disponibilité, la prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emplois, le référent déontologue des agents, le référent laïcité, l'exercice du droit syndical (sous certaines conditions réglementaires, le CDG rembourse aux collectivités les rémunérations et les charges sociales afférentes aux décharges de service accordées aux agents désignés par les organisations syndicales), l'animation du réseau des secrétaires généraux de mairie.

738 collectivités et établissements publics sont affiliés au CDG 70, représentant 4 657 agents répartis comme suit : 204 stagiaires, 2 948 titulaires et 1 367 contractuels de droit public et 138 agents de droit privé ou vacataires. En Haute-Saône, le Département et le SDIS ne sont pas affiliés. Le Centre a également développé des missions facultatives à la demande des collectivités telles que la médecine du travail, le service intérim, la prévention des risques professionnels, les conseils en organisation et l'assistante sociale.

2) Le Compte Financier Unique fusionne le Compte de Gestion et le du CDG.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élevaient à 2 522 123.93 € montrant une diminution de 2.6% en 2025 par rapport à 2024 (2 589 801.77 €).

Concernant les charges à caractère général, on constate une diminution de 1.40% entre 2024 (293 260.07 €) et 2025 (289 139.32 €).

En effet, il est noté une exécution des dépenses à hauteur de 75.99 % des crédits ouverts en 2025. Certaines dépenses notamment celles en lien avec le remboursement des décharges d'activités syndicales n'ont pas été entièrement réalisées, les collectivités n'ayant pas sollicité le remboursement.

Les charges du personnel au chapitre 012 « charges du personnel et frais assimilés » connaissent une diminution de 4.28% (2 234 875.88 €) en 2024 et (2 139 029.60 €) en 2025. 84.70% des dépenses ont été réalisées. Cette différence s'explique par une légère baisse d'activité du service intérim. Les charges relevant des agents titulaires du CDG sont en légère augmentation (+1.36%) par rapport en 2024. Celles concernant les agents contractuels du CDG augmentent de manière plus significative (+ 18.10 %) du fait du recrutement en février 2025 d'un conseiller en prévention (grade de technicien territorial – catégorie B).

Concernant le chapitre 65 « autres charges de gestion courante », les dépenses représentent quant à elles 1.83 % des dépenses totales de fonctionnement en 2025 contre 2.04 % en 2024. Ces dépenses ont été réalisées à hauteur de 82.44 %. Elles recouvrent essentiellement les indemnités des élus, le remboursement des frais de déplacement des membres des instances ainsi que les droits d'utilisation d'informatique en nuage (GED, logiciel CEGAPE...).

En 2025, les dépenses d'investissement ont concerné le remboursement de l'emprunt (40 886.31 €) ainsi que des dépenses d'équipement en lien avec la pose de cloison pour isoler l'accueil (3 000 €), le changement de la porte d'entrée (7 844.40 €) et l'acquisition de deux fauteuils ergonomiques, une imprimante et du matériel informatique (5 380.08 €).

3) Sur la période 2024-2025, le volume total des recettes varie de 3 088 780.79 € en 2024 à 3 013 533.91 € en 2025 soit une baisse de 2.43 %.

99 % des recettes relèvent du chapitre « Produit des activités » qui regroupe les cotisations obligatoires et additionnelles ainsi que les conventionnements divers.

La cotisation obligatoire s'élève à 626 815.36 € en 2025 et à 669 074.95 € en 2024 soit une diminution de 6.32% ce qui peut s'expliquer par l'impact d'une clé de répartition en comptabilité analytique. En 2025, la cotisation obligatoire représente 25% des recettes du chapitre 70. Son taux est de 0.8%. La cotisation obligatoire couvre les dépenses obligatoires du CDG.

La cotisation additionnelle et facultative rétribue certaines missions facultatives du CDG qui ne donnent pas lieu à un conventionnement spécifique à l'acte.

Cette cotisation additionnelle concerne la prise en charge des missions au titre du conseil juridique statutaire, conseil en recrutement, aide juridique et technique en matière d'hygiène et sécurité au travail pour les collectivités affiliées. Son taux est fixé à 0,3% depuis 2017 de la masse salariale des collectivités affiliées.

Les cotisations facultatives concernent le service social (taux 0.07% depuis 2017), le service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi (taux 0.11% depuis 2018) et le service médecine de prévention (taux à 0.3% inchangé depuis 2009 comprenant les visites médicales, les entretiens infirmiers, les suivis des psychologues du travail, les études de poste...).

Ces cotisations représentent 611 107.32 € en 2025 et 516 306.43 € en 2024 soit une évolution de 18.36 %.

Ces cotisations représentent 24 % des recettes du chapitre 70.

Les autres conventions et remboursements varient de 355 414.08 € en 2025 à 400 133.87 € en 2024, soit une baisse de 11.18 %. Cela représente 14% des recettes globales du chapitre 70 en 2025/ 15% en 2024.

Les autres refacturations de personnel mis à disposition (facturation intérim) traduisent quant à elles une légère diminution du service intérim comme évoqué ci-avant. En effet, d'un montant de 1 078 843.50 € en 2024, ces recettes ont atteint 927 823.93 € en 2025 soit une baisse de 14 %.

Elles atteignent 37 % des recettes globales du chapitre 70 en 2025 contre 40.49 % des recettes totales en 2024.

Les autres produits de gestion courante regroupent les revenus des immeubles relatifs à la location de nos salles de réunion au CNFPT qui marquent une légère diminution entre 2024 et 2025 du fait du retrait du CNFPT (2 500€ en 2025 / 2 917,50 € en 2024) et les autres produits divers de gestion courante relatifs à la refacturation à l'ANPAA des charges

communes, soit l'entretien de la chaudière et la répartition de la consommation de chauffage, qui augmentent de 35 % (11 528.72 € en 2025/8481.83 € en 2024).

4) Le Centre de Gestion dégage un excédent de fonctionnement (+ 34 948.66 €) et un déficit d'investissement (- 26 311.79 €) pour l'exercice 2025.

5) Le Centre de Gestion n'est pas concerné par les taux d'imposition.

6) De 2024 à 2025, les effectifs permanents restent stables (23 agents).

En 2025, 19 agents sont titulaires, et un agent est stagiaire depuis le 1er août 2025.

Au 31 décembre 2025, on compte deux agents contractuels sur emploi permanent. Le CDG a recruté en accroissement temporaire d'activité au sein du Pôle Qualité de Vie au travail, un agent en qualité de conseiller en prévention des risques depuis le 1er février 2025.

79 % des agents sont des femmes (79% en 2024).

La filière administrative domine, représentant 68% des effectifs, devant la filière médico-sociale (18 %), technique (13 %).

43 % des agents relèvent de la catégorie A, 17 % de la catégorie B et 39 % de la catégorie C.

Les effectifs des missions temporaires ont légèrement baissé sur la période considérée : 124 agents en 2025 et 132 agents en 2024 soit une diminution de 6 %.

En 2025, le taux de travailleurs handicapés s'élève à 12% avec 4 travailleurs handicapés répartis entre les catégories A, B et C.

Extrait du registre des délibérations n°3

Séance du mardi 07 avril 2026

Affectation des résultats de l'exercice 2025

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept avril, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h00 au lieu habituel de ses séances, 27 avenue Aristide Briand à Vesoul

Membres en activité : 20
Membres présents : 13
Membres représentés : 1
Membres excusés : 6

Présidence : Michel Désiré

Étaient présents :

Isabelle Arnould, Ludovic Ballester, Jean-Marie Bertin, Bruno Bidoyen, Michel Calloch, Jean-Pierre Chausse, Michel Désiré, Benjamin Gonzalès (représentant suppléant de Catherine Lind), Jean-Paul Kalanquin, Nicole Milesi, Didier Pierre, Catherine Tirvaudey, Franck Tisserand

Étaient absents représentés :

Romain Molliard, excusé, donne pouvoir à Michel Désiré

Étaient excusés :

Marie Breton, Marie-Claire Faivre, Catherine Fortes, Patrick Goux, Frédérick Henning, Anthony Marie

*Jerôme Koziura, Conseiller aux Décideurs Locaux, Service de gestion comptable de Vesoul, invité et excusé.
Bruno Bidoyen a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°85-643 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de Monsieur Michel Désiré ; constate que l'affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	417 406.30 €		-26 311.79 €	0.00 €	0.00 €	391 094.51 €
FONCT	456 461.33 €	0.00 €	34 948.66 €			491 409.99 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le rapport du Président étant entendu,
Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Décident d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	491 409.99 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	491 409.99 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0

Fait à Vesoul, le 07 avril 2026
Pour extrait conforme

Michel Désiré
Président

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier, 25000 Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait du registre des délibérations n°4 Séance du mardi 07 avril 2026

Adoption du Budget Primitif 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept avril, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h00 au lieu habituel de ses séances, 27 avenue Aristide Briand à Vesoul

Membres en activité : 20
Membres présents : 13
Membres représentés : 1
Membres excusés : 6

Présidence : Michel Désiré

Étaient présents :

Isabelle Arnould, Ludovic Ballester, Jean-Marie Bertin, Bruno Bidoyen, Michel Calloch, Jean-Pierre Chausse, Michel Désiré, Benjamin Gonzalès (représentant suppléant de Catherine Lind), Jean-Paul Kalanquin, Nicole Milesi, Didier Pierre, Catherine Tirvaudey, Franck Tisserand

Étaient absents représentés :

Romain Molliard, excusé, donne pouvoir à Michel Désiré

Étaient excusés :

Marie Breton, Marie-Claire Faivre, Catherine Fortes, Patrick Goux, Frédérick Henning, Anthony Marie

*Jerôme Koziura, Conseiller aux Décideurs Locaux, Service de gestion comptable de Vesoul, invité et excusé.
Bruno Bidoyen a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°85-643 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération portant approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2024,
Vu la délibération relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Président ayant exposé les différents éléments du budget primitif proposé, et après discussion,

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le budget primitif pour l'année 2026 tel que présenté dans la maquette ci-annexée.

Fait à Vesoul, le 07 avril 2026

Pour extrait conforme



Michel Désiré
Président

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier, 25000 Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 24/03/2026

Présenté par Le Président (1), **Michel DÉSIÉ**
A Vesoul, le 07/04/2026



Délibéré par l'assemblée le Conseil d'administration(2), réunie en session Ordinaire
A Vesoul, le 07/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'administration (2),(3).

Étaient présents = Isabelle Arnould, Ludovic Ballesta, Jean-Nicolas Bertin, Bruno Bidoyen, Michel Pallach, Jean Pierre Chauve, Michel Désiré, Benjamin Comaral (le président suppléant de Catherine Lind) Jean-Paul Kalonqun, Nicole Tlesni, Didier Perre Catherine Tirvaudrey, Franck Tissot

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Vesoul, le 07/04/26

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

BUDGET PRIMITIF 2026 au 01/01

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône

Le Budget Primitif 2026 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône a été voté et adopté en date du 7 avril 2026, en séance ordinaire, par les membres élus du Conseil d'Administration.

1) Le CDG est un établissement public local administratif qui exerce pour le compte des collectivités locales affiliées au CDG des missions obligatoires (à savoir : l'organisation des concours de catégorie A, B et C, la publicité des listes d'aptitude de promotion interne, la publicité des créations et des vacances d'emplois A, B et C via la bourse départementale de l'emploi, la mission générale d'information sur l'emploi public territorial, l'établissement du bilan de la gestion des ressources humaines et de la situation de l'emploi territorial, la gestion de l'observatoire régional de l'emploi, la tenue des dossiers individuels des agents, la publication des tableaux d'avancement de grade et d'échelon, le secrétariat des réunions des instances (Comité Social Territorial, Formation Spécialisée en matière de Santé de Sécurité et de Conditions de Travail, Commissions Administratives Paritaires, Commissions Consultatives Paritaires, Conseils médicaux (en formation plénière et restreinte), Conseils de discipline), l'assistance juridique statutaire (réponses aux questions concernant le déroulement de carrière de l'agent), l'assistance à la fiabilisation des comptes de droit en matière de retraite, l'assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine, l'Accompagnement Personnalisé pour l'Élaboration du Projet Professionnel (APEPP), l'accompagnement pour la Période de Préparation au Reclassement (PPR), le reclassement des fonctionnaires devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, l'aide aux fonctionnaires à la recherche d'un emploi après une période de disponibilité, la prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emplois, le référent déontologue des agents, le référent laïcité, l'exercice du droit syndical (sous certaines conditions réglementaires, le CDG rembourse aux collectivités les rémunérations et les charges sociales afférentes aux décharges de service accordées aux agents désignés par les organisations syndicales), l'animation du réseau des secrétaires généraux de mairie.

738 collectivités et établissements publics sont affiliés au CDG 70, représentant 4 657 agents répartis comme suit : 204 stagiaires, 2 948 titulaires et 1 367 contractuels de droit public et 138 agents de droit privé ou vacataires. En Haute-Saône, le Département et le SDIS ne sont pas affiliés. Le Centre a également développé des missions facultatives à la demande des collectivités telles que la médecine du travail, le service intérim, la prévention des risques professionnels, les conseils en organisation et l'assistante sociale.

2) Le Budget Primitif est voté par section et par chapitre.

En termes de dépenses de fonctionnement :

- Concernant les charges à caractère général (011) : 427 250 € au BP 2026

L'année 2026 sera marquée par l'organisation des élections des membres du conseil d'administration (en juin 2026) et des élections professionnelles (en décembre 2026) induisant une augmentation des articles comptables correspondant à l'affranchissement et à la maintenance pour les photocopies. Le coût estimé s'élève à 15 000 €.

Des dépenses supplémentaires seront également à prévoir en communication (participation à des salons, publication dans différents magazines notamment les Cahiers de l'administration sur sollicitation du préfet) pour un montant de 8 000 €.

Conformément aux orientations de 2025, une étude pour remplacer la chaudière a été engagée (4 620 €).

Une augmentation des charges devrait être mesurée sur la progression des coûts de maintenance et des coûts de l'énergie qui reflètent l'inflation, la maintenance du logiciel INDEM (2500 €) et le module comptabilité analytique (4 500 €).

Les droits syndicaux sont budgétés au maximum de leur utilisation (110 000 €).

- Concernant les charges de personnel et frais assimilés (012) : 2 250 000 € au BP 2026

Dans le cadre de la préparation budgétaire, une évolution mécanique en lien avec le GVT de 3% est anticipée. La progression des charges du personnel prendra en compte l'application des mesures gouvernementales (l'augmentation de 3% du taux de cotisation CNRACL soit + 11 000 €) ainsi que celles de la région BFC instaurant un versement mobilité régional et rural à 0.15 % (+ 1000 €).

En outre, conformément à la délibération du conseil d'administration en date du 8 avril 2025, la procédure de recrutement d'un secrétaire général de mairie itinérant a été engagée. Le coût global chargé est estimé à 45 000 €.

Il est proposé d'avoir recours à un agent contractuel en accroissement temporaire d'activité pour faire face aux besoins des services concernant la mise à jour des données pour le transfert du logiciel médecine et aider le service finances dans le cadre du contrôle de gestion, notamment en vérifiant les montants versés par les collectivités conformément aux cotisations dues (+ 33 000 €).

De même, il est prévu un maintien du niveau des dépenses du service intérim compte tenu de la projection sur l'année des premiers mois de 2026.

- Concernant les « Autres charges de gestion courante » : 70 005 € au BP 2026

Une dépense supplémentaire est à prévoir concernant le changement du logiciel médecine. AGIRHE médecine cessera son activité à compter du 1er juin 2026. Le CDG 88 a proposé un logiciel en remplacement. Le coût prévisionnel s'élève à 14 500 € (2.30 € par dossier agent actif + 3 000 € de reprise des données).

En termes de dépenses d'investissement :

Le programme des dépenses reste contenu avec des prévisions modérées des dépenses d'équipement acquisition d'un véhicule électrique (75 000 €), et une provision concernant d'éventuels travaux en lien avec le remplacement de la chaudière, le toit, la pose d'un volet de protection pour l'entrée (+ 206 450 €).

L'excédent reporté en investissement permet d'envisager sereinement ces dépenses prévisionnelles.

3) Concernant les recettes de la section de fonctionnement, les ressources de fonctionnement du CDG sont générées exclusivement par le chapitre 70 – Produits des activités - et principalement dues au versement par les collectivités de la cotisation obligatoire – compte 706881 - et la cotisation additionnelle – compte 706882 - assises sur la masse salariale, mais également grâce aux missions effectuées par le Centre via un conventionnement spécifique.

L'ensemble du chapitre diminue de 5.50 % (2 464 227 €) en raison d'une baisse de l'activité du service Intérim – compte 70848 – Mise à disposition de personnel facturé aux autres organismes.

Les membres du conseil d'administration ont décidé lors de la séance du 24 novembre 2025 d'augmenter la cotisation additionnelle. Cette cotisation était fixée à 0.30 % depuis 2017. Elle a été revalorisée à 0.45 % à compter du 1er janvier 2026. Cette augmentation devrait générer 100 000 € de recettes supplémentaires.

En outre, des recettes sont également à prévoir en lien avec la création du service de secrétaire général de mairie itinérant (remboursement du coût réel de l'agent mis à disposition augmenté de 10% de frais de gestion).

En parallèle, concernant les recettes tarifaires, un nouveau conventionnement avec le FIPHFP est en cours, pouvant donner lieu au versement d'un acompte s'élevant à 119 400 € en 2026.

Une stabilité des recettes du service intérim est envisagée à hauteur de 800 000 €.

4) Le Centre de Gestion continue à gérer deux emprunts pour l'exercice 2026 pour un montant de 41 535.84 €.

5) Le Centre de Gestion n'est pas concerné par les taux d'imposition.

6) Le personnel du CDG est représenté par des agents titulaires, soit 20 pour l'exercice 2026 et des agents contractuels sur des postes permanents, soit 3 personnes. Le nombre d'agents du Service Intérim est indéfini puisque que ce nombre varie en fonction de la demande des collectivités.

Extrait du registre des délibérations n°5

Séance du mardi 07 avril 2026

Création de la mission « Secrétaire Général de Mairie itinérant »

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept avril, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h00 au lieu habituel de ses séances, 27 avenue Aristide Briand à Vesoul

Membres en activité : 20
Membres présents : 13
Membres représentés : 1
Membres excusés : 6

Présidence : Michel Désiré

Étaient présents :

Isabelle Arnould, Ludovic Ballester, Jean-Marie Bertin, Bruno Bidoyen, Michel Calloch, Jean-Pierre Chausse, Michel Désiré, Benjamin Gonzalès (représentant suppléant de Catherine Lind), Jean-Paul Kalanquin, Nicole Milesi, Didier Pierre, Catherine Tirvaudey, Franck Tisserand

Étaient absents représentés :

Romain Molliard, excusé, donne pouvoir à Michel Désiré

Étaient excusés :

Marie Breton, Marie-Claire Faivre, Catherine Fortes, Patrick Goux, Frédérick Henning, Anthony Marie

*Jerôme Koziura, Conseiller aux Décideurs Locaux, Service de gestion comptable de Vesoul, invité et excusé.
Bruno Bidoyen a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L452-44,

Vu le décret n°85-643 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la difficulté croissante pour les communes de recruter et de maintenir en poste des secrétaires généraux de mairie qualifiés,

Considérant la nécessité de créer un service de secrétaire général de mairie itinérant par le CDG70,

Considérant les missions prévues dans ce cadre consistant :

- à assurer des missions administratives générales au sein de la collectivité, en appui aux services existants (tutorat à distance ou en présentiel),
- à intervenir en tant que « secrétaire de mairie volant » pour renforcer ponctuellement les secrétariats de mairie des collectivités de Haute-Saône en cas d'absence ou de surcharge de travail à distance ou en présentiel,
- à participer à l'accompagnement et à la formation des agents des collectivités sur les procédures administratives et réglementaires,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs permettant aux collectivités de recourir à ce service,

Le rapport du Président étant entendu,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Président à :

- Fixer le tarif du secrétaire général de mairie itinérant comme suit : Remboursement du coût salarial chargé de l'agent (rémunération de l'agent : traitement indiciaire, régime indemnitaire, et les charges sociales salariales et patronales afférentes) augmenté de 10% au titre des frais de gestion. Les frais de gestion fixés forfaitairement à 10% couvrent notamment la gestion administrative du service, l'organisation et la planification des interventions. Les frais de déplacement seront également facturés,

Fait à Vesoul, le 07 avril 2026

Pour extrait conforme



Michel Désiré
Président

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier, 25000 Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait du registre des délibérations n°6

Séance du mardi 07 avril 2026

Vote des taux de cotisation et validation des tarifs des prestations proposées par le CDG70 pour l'année 2026 Modification de la délibération n°2 du 24 novembre 2025

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept avril, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h00 au lieu habituel de ses séances, 27 avenue Aristide Briand à Vesoul

Membres en activité : 20
Membres présents : 13
Membres représentés : 1
Membres excusés : 6

Présidence : Michel Désiré

Étaient présents :

Isabelle Arnould, Ludovic Ballester, Jean-Marie Bertin, Bruno Bidoyen, Michel Calloch, Jean-Pierre Chausse, Michel Désiré, Benjamin Gonzalès (représentant suppléant de Catherine Lind), Jean-Paul Kalanquin, Nicole Milesi, Didier Pierre, Catherine Tirvaudey, Franck Tisserand

Étaient absents représentés :

Romain Molliard, excusé, donne pouvoir à Michel Désiré

Étaient excusés :

Marie Breton, Marie-Claire Faivre, Catherine Fortes, Patrick Goux, Frédérick Henning, Anthony Marie

*Jerôme Koziura, Conseiller aux Décideurs Locaux, Service de gestion comptable de Vesoul, invité et excusé.
Bruno Bidoyen a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L452-25, L452-27, L452-28 et L452-30 ainsi que les articles L452-34 à L452-40,

Vu le décret n°85-643 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 2 du 24 novembre 2025 relative au vote des taux des cotisations et validation des tarifs des prestations proposées par le CDG 70 pour l'année 2026,

Considérant que le CDG 70 met en place un nouveau service de secrétaire général de mairie itinérant,

Considérant, par conséquent, qu'il est proposé de modifier la délibération n° 2 du 24 novembre 2025 relative au vote des taux des cotisations et validation des tarifs des prestations proposées par le CDG 70 pour l'année 2026 et selon les modalités exposées ci-dessous,

Le rapport du Président étant entendu,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valident les taux et les tarifs des missions présentées ci-dessous pour l'année 2026,
- Autorisent la mise à jour du règlement des missions facultatives.

Cotisation obligatoire : 0,8% de la masse salariale des collectivités affiliées

Ces cotisations sont utilisées pour la réalisation des missions obligatoires du CDG 70 à savoir : l'organisation des concours de catégorie A, B et C, la publicité des listes d'aptitude de promotion interne, la publicité des créations et des vacances d'emplois A, B et C via la bourse départementale de l'emploi, la mission générale d'information sur l'emploi public territorial, l'établissement du bilan de la gestion des ressources humaines et de la situation de l'emploi territorial, la gestion de l'observatoire régional de l'emploi, la tenue des dossiers individuels des agents, la publication des tableaux d'avancement de grade et d'échelon, le secrétariat des réunions des instances (Comité Social Territorial, Formation Spécialisée en matière de Santé de Sécurité et de Conditions de Travail, Commissions Administratives Paritaires, Commissions Consultatives Paritaires, Conseils médicaux (en formation plénière et restreinte), Conseils de discipline), l'assistance juridique statutaire (réponses aux questions concernant le déroulement de carrière de l'agent), l'assistance à la fiabilisation des comptes de droit en matière de retraite, l'assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine, l'Accompagnement Personnalisé pour l'Élaboration du Projet Professionnel (APEPP), l'accompagnement pour la Période de Préparation au Reclassement (PPR), le reclassement des fonctionnaires devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, l'aide aux fonctionnaires à la recherche d'un emploi après une période de disponibilité, la prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emplois, le référent déontologue des agents, le référent laïcité, le dispositif signalement, l'exercice du droit syndical (sous certaines conditions réglementaires, le CDG rembourse aux collectivités les rémunérations et les charges sociales afférentes aux décharges de service accordées aux agents désignés par les organisations syndicales), l'animation du réseau des secrétaires généraux de mairie, la conclusion des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales et leurs établissements publics pour les risques en matière de santé et de prévention.

Cotisations additionnelles / facultatives

- **0,45 % de la masse salariale des collectivités affiliées :**

Cette cotisation est utilisée par le CDG 70 pour la réalisation des missions additionnelles en lien avec le conseil, à savoir : conseil juridique statutaire (accompagnement dans l'analyse et la gestion des situations RH complexes, assistance technique et juridique dans le cadre des recours gracieux et contentieux exercés par les agents contre les décisions administratives et individuelles en matière de RH, étude de dossier,

assistance à la stratégie à mettre en œuvre, entretiens physiques et téléphoniques), conseil en recrutement (définition des besoins, analyse juridique complexe..), élaboration d'un baromètre RH, aide juridique et technique en matière d'hygiène et sécurité au travail pour les collectivités affiliées (conseil juridique en prévention des risques, rédaction des fiches d'informations en prévention et en hygiène et sécurité), animation des réunions d'information et accompagnement des collectivités pour le déploiement des conventions de participation.

- **0,07% de la masse salariale des collectivités et établissements affiliés : cotisation facultative spécifique pour le service assistance sociale du travail :**

Cette cotisation couvre les dépenses propres au fonctionnement du service d'une assistante sociale du travail. Celle-ci peut intervenir à la demande d'un agent en activité ou en arrêt de travail (hors agents relevant du droit privé).

L'assistante sociale peut également être amenée à contacter un agent à la demande de la médecine du travail, des ressources humaines ou de l'encadrement.

Les RDV peuvent se tenir au CDG 70 ou dans l'une des 5 permanences du département (Faverney, Quers, Gy, Rioz, Héricourt) mais également au domicile de l'agent en fonction de l'état de santé.

Dans le cas où le montant calculé par application du taux sur la masse salariale serait inférieur à 50 €, la somme de 50 € sera appelée forfaitairement à la collectivité pour compenser les frais liés à la mise à disposition de personnel du CDG 70.

- **0,11% de la masse salariale des collectivités et établissements affiliés : cotisation facultative spécifique pour le service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi :**

Cette cotisation couvre les dépenses propres au fonctionnement du service qui met à disposition une équipe pluridisciplinaire pour accompagner les collectivités et établissements dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention et l'accompagnement au maintien dans l'emploi des agents avec des restrictions médicales ou en situation de handicap : ergonome, ACFI, conseiller de prévention, assistante sociale, responsable du pôle...

Les collectivités et établissements publics peuvent solliciter un accompagnement sur des questions relatives : à la gestion des ressources humaines dans le domaine de la prévention des risques professionnels, à l'accompagnement social, et à l'ergonomie.

L'adhésion à ce service, permet de répondre, par ailleurs, aux obligations réglementaires fixées par les articles 4 et 5 du décret n° 85-603 modifié, qui stipulent respectivement que l'autorité territoriale doit désigner « des assistants ou conseillers de prévention » et « l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité (ACFI) ».

Dans le cas où le montant calculé par application du taux sur la masse salariale serait inférieur à 100 €, la somme de 100 € sera appelée forfaitairement à la collectivité pour compenser les frais liés à la mise à disposition de personnel du CDG70.

Les frais engagés pendant la mission : déplacement, hébergement, repas, frais annexes (parking, péage...) seront facturés sur la base des frais réellement engagés dans la limite des taux réglementaires en vigueur applicable à la fonction publique et/ou sur la base du coût réel.

- **0,3% de la masse salariale des collectivités affiliées : cotisation facultative spécifique pour le service de médecine du travail :**

Cette cotisation couvre les dépenses propres au fonctionnement du service qui assure la mission de surveillance médicale des agents territoriaux (hors agents relevant du droit privé) : visites médicales, entretiens infirmiers, visites de poste, suivi individuel psychologique, ...

- **0.2% de la masse salariale du Conseil Départemental : cotisation facultative spécifique pour le service assistance sociale, instruction des dossiers devant les instances médicales, conseil juridique.**

Cette cotisation couvre les dépenses propres au fonctionnement du service de l'assistante sociale qui intervient à la demande d'un agent en activité ou en arrêt de travail, du service médecine du travail ou des Ressources Humaines ainsi qu'à l'instruction des dossiers devant les instances médicales (formation restreinte/plénière), au conseil juridique statutaire, à l'assistance au recrutement et un accompagnement individuel à la mobilité hors de leur collectivité.

Autres tarifs

Les autres services proposés par le CDG 70 par adhésion à la convention cadre d'accès aux missions facultatives ou par conventionnement spécifique sont les suivants :

Administration Générale	
Tarifs de location des salles de réunion	<ul style="list-style-type: none"> - Salle « Dominique MULLER » : coût de la location de cette salle équipée est de 85 € par jour (42,5 € la demi-journée) - Salle « Roger BICHET » : coût de la location de cette salle équipée est de 85 € par jour. (42,5 € la demi-journée) - Salle « informatique » : coût de la location de cette salle équipée est de 85 € par jour. (42,5 € la demi-journée) - Salle « Marc CHABOT » : coût de la location de cette salle équipée est de 200 € par jour. (100 € par demi-journée)
Tarif de location d'un bureau	25 € par jour
Médiation préalable obligatoire pour les collectivités non affiliées *	<p>Forfait à 100 € par ouverture de dossier de médiation (ce forfait couvre les frais d'ouverture du dossier et les entretiens préalables à la mise en œuvre de la médiation)</p> <p>En cas de poursuite et jusqu'à la rédaction d'un avis ou de PV de fin de médiation : 50 € par heure de médiation</p>

Médiation préalable obligatoire pour les collectivités et établissements publics affiliés *	Forfait à 300 €, frais de traitement inclus en cas de médiation engagée 50 € par heure au-delà de 7 heures de médiation
Médiation libre pour les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés *	Forfait à 300 € par jour (150 € par demi-journée)
Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes pour les collectivités non affiliées	Forfait à 300 € pour un accompagnement total, décliné par étapes : 1 – Analyse du signalement : 80 € (soit une heure au tarif « manager » pour analyser la recevabilité du signalement en récupérant des informations complémentaires auprès du déclarant le cas échéant) 2 – Si le dossier est recevable : prise en charge du dossier : 80 € (soit une heure au tarif « manager » pour l'ensemble des échanges avec l'agent et avec l'employeur) 3 – Entretien de soutien psychologique : 60 € (soit une heure au tarif « expert ») 4 – Conseils statutaires et juridiques à l'employeur (conseils sur la mise en place de la protection fonctionnelle, rédaction de modèle d'actes, positions administratives et solutions organisationnelles, ...) : 80 € (soit une heure au tarif « manager »)
Enquête administrative pour les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés *	Forfait à 500 € par jour (250 € par demi-journée)
Gestion des allocations chômage pour le compte des collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés	- Un droit d'adhésion (correspond aux frais de gestion) : 60 € par an -L'instruction et la simulation du droit initial à indemnisation : 166 € -Le suivi mensuel des droits aux allocations : 9 € -L'étude du droit en cas de reprise ou réadmission : 95 € -L'étude du cumul de l'allocation chômage avec reprise d'activités réduites : 41 € -L'étude de la réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC : 22 € -L'étude juridique (analyse de situations complexes) : 166 €
Mission d'assistance et de conseil mise en place par le CDG 70 dans le cadre du référent déontologue des élus (mission mutualisée avec le CDG 25).	97 € par saisine traitée lorsque les missions du référent déontologue ont été assurées par un référent unique, 257 € par saisine traitée lorsque la saisine nécessite l'examen par le collège des référents déontologues

Service de Secrétaire Général de Mairie itinérant	Remboursement du coût salarial chargé de l'agent (rémunération de l'agent : traitement indiciaire, régime indemnitaire, et les charges sociales salariales et patronales afférentes) augmenté de 10% au titre des frais de gestion. Les frais de gestion fixés forfaitairement à 10% couvrent notamment la gestion administrative du service, l'organisation et la planification des interventions. Les frais de déplacement seront également facturés sur la base des frais réellement engagés dans la limite des taux réglementaires en vigueur applicable à la fonction publique.
---	---

Qualité de Vie au travail	
Conseil juridique aux collectivités en matière d'hygiène et de sécurité Prévention des risques & Inspection Adaptation fonctionnelle des postes	
Réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels pour les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés *	Forfait à 200 € par jour (100 € par demi-journée)
Mise à disposition d'un conseiller en prévention pour les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés *	Forfait à 200 € par jour (100 € par demi-journée)
Mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) pour les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés *	Forfait à 530 € par jour Forfait à 530 € par jour de préparation ou compte-rendu en rapport avec les journées d'intervention
Mise à disposition d'un ergonome en tant que formateur pour les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés *	Forfait à 500 € par jour (250 € par demi-journée)
Mise à disposition d'un ergonome (étude de service, assistance dans un projet de conception...) pour les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés *	Forfait à 300 € par jour (150 € par demi-journée) 300 € par jour de préparation ou compte rendu en rapport avec les journées d'intervention
Formation « Sauveteur Secouriste du Travail » (SST) pour les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés	45 € par demi-journée par agent pour les collectivités et établissements publics affiliés 50 € par demi-journée par agent pour les collectivités non affiliées
Formation « Prévention des Risques liés à l'Activité Physique » (PRAP) pour les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés	45 € par demi-journée par agent pour les collectivités et établissements publics affiliés 50 € par demi-journée par agent pour les collectivités non affiliées
Formation « Gestes et postures » pour les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés	45 € par demi-journée par agent pour les collectivités et établissements publics affiliés 50 € par demi-journée par agent pour les collectivités non affiliées

Sensibilisation « Évacuation et manipulation des extincteurs » pour les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés	45 € par demi-journée par agent pour les collectivités et établissements publics affiliés 50 € par demi-journée par agent pour les collectivités non affiliées
Sensibilisation « Utilisation d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) » pour les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés	45 € par demi-journée par agent pour les collectivités et établissements publics affiliés 50 € par demi-journée par agent pour les collectivités non affiliées
Sensibilisation « Les bonnes pratiques ergonomiques » pour les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés	45 € par demi-journée par agent pour les collectivités et établissements publics affiliés 50 € par demi-journée par agent pour les collectivités non affiliées
Facturation de l'absence injustifiée ou non signalée 48 h avant une formation ou une sensibilisation aux collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés	45 € par demi-journée par agent pour les collectivités et établissements publics affiliés 50 € par demi-journée par agent pour les collectivités non affiliées
Assistance sociale du travail	
Assistante sociale pour agents relevant du droit privé pour les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés	60 € par visite
Médecine du travail	
Visites médicales des agents relevant du droit public et privé pour les collectivités non affiliées	75 € par visite
Visites médicales des agents relevant du droit privé pour les collectivités affiliées	75 € par visite
Facturation de l'absence injustifiée ou non signalée 48 h avant la visite médicale, aux collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés	75 € par visite
Visites médicales pour les centres de gestion conventionnés pour la surveillance médicale de leurs agents	80 € par visite, y compris pour les agents de droit privé
Entretiens infirmiers des agents pour les collectivités non affiliées	70 € par visite
Facturation de l'absence injustifiée ou non signalée 48 h avant l'entretien infirmier, aux collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés	70 € par visite
Intervention du médecin du travail dans le cadre du tiers temps pour les collectivités non affiliées	Forfait à 500 € par jour (250 € par demi-journée) Pas de facturation pour les collectivités affiliées car intégration dans la cotisation spécifique
Intervention de l'infirmière de santé au travail dans le cadre du tiers temps pour les collectivités non affiliées	Forfait à 200 € par jour (100 € par demi-journée) Pas de facturation pour les collectivités affiliées car intégration dans la cotisation spécifique

Psychologie du Travail	
Groupe de parole pour les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés	120 € par heure (groupe de 8 personnes max)
Suivi individuel psychologique d'un agent pour les collectivités non affiliées	60 € par heure
Facturation de l'absence injustifiée ou non signalée 48 h avant le suivi individuel psychologique, aux collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés	60 €
Analyse de la pratique pour les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés	Si agents d'une même collectivité : 120 € par heure (groupe de 8 personnes max) Si agents de collectivités différentes : 40 € par agent par heure (groupe de 3 personnes min et 8 max)
Supervision individuelle pour agents encadrant des équipes pour les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés	60 € par heure
Débriefing psychologique pour les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés	120 € par heure (groupe de 8 personnes max)
Mise à disposition du psychologue du travail pour toute autre mission sollicitée par les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés	Forfait à 300 € (150 € par demi-journée)
Contrat groupe d'assurance statutaire	
<p>Ce marché public d'assurance garantit les risques financiers encourus par la collectivité / l'établissement public en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.</p> <p>a) Souscription et suivi de l'exécution des contrats d'assurance :</p> <p>Pour les collectivités et établissements publics qui lui donnent mandat, le CDG 70 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assure la rédaction du cahier des charges sur la base des statistiques communiquées, • conduit la campagne de mandats, • organise la procédure de publicité et de mise en concurrence conformément à la réglementation en vigueur, • négocie les conditions proposées et attribue le marché. <p>Pour les collectivités et établissements publics adhérents, le CDG 70 :</p>	<p>Les frais de gestion sont fixés à 1% de la prime d'assurance perçue par l'Assureur. Ce pourcentage sera figé sur toute la durée du contrat et ne concernera que les contrats CNRACL. Toutefois, il sera appliqué un forfait qui variera selon le montant de la cotisation calculée en fonction de la prime d'assurance :</p> <p>10€ < cotisation ≤ 15€ → 15 € 5€ < cotisation ≤ 10€ → 10 € 0€ < cotisation ≤ 5€ → 5 €</p> <p>Au-delà de 15 €, la cotisation sera égale à celle liée à l'application du taux de 1% sur la prime d'assurance.</p> <p>Les frais de gestion seront appelés par le CDG 70 au plus tard le 30 juillet de chaque année ou lors de l'adhésion de la collectivité si celle-ci intervenait en cours d'année civile. Un titre formant avis des sommes à payer, accompagné de la facture, sera émis par le CDG 70 à</p>

<ul style="list-style-type: none"> • assure l'exécution du contrat notamment par le contrôle de la gestion dudit contrat et des statistiques, • met en place des mesures de suivi et d'accompagnement, • étudie et valide des aménagements postérieurs éventuels des contrats (renégocie, le cas échéant, les conditions avec le titulaire ou relance le marché). <p>b) Eléments statistiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vérification des dossiers statistiques, • suivi de l'évolution de la sinistralité, • diffusion d'informations statistiques relatives à la sinistralité, • alertes en cas de dégradation de la sinistralité. <p>c) Relations avec les collectivités / établissements publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • informations et échanges permanents avec les adhérents, • suivi administratif des adhésions et souscriptions, • assistance et conseils aux adhérents notamment sur l'utilisation de leur contrat, • médiation auprès de l'assureur (intervention en cas de désaccord, de difficulté de prise en charge...), • conseil dans l'utilisation des services associés, • organisation de journées de formation et d'information, • envoi de documents concernant les contrats. 	<p>l'attention de la collectivité / l'établissement public dans les délais mentionnés ci-dessus.</p>
---	--

Emploi & Compétences	
<p>Intérim pour les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés</p>	<p>Remboursement des salaires bruts (incluant le Traitement de Base Indiciaire, le régime indemnitaire, le SFT, les heures supplémentaires ou complémentaires, la prime de congés payés), des charges patronales, des frais d'assurance du personnel majoré de 10 % (majoration assise sur le traitement brut et les charges patronales) + prime de précarité</p>

Régularisation de la procédure de recrutement pour les collectivités / établissements publics affiliés *	30 € de l'heure
Actualisation du tableau des emplois pour les collectivités / établissements publics affiliés *	Forfait de 30 € la 1 ^{ère} heure puis 30 € par heure supplémentaire
Accompagnement à l'élaboration du rapport social unique pour les collectivités / établissements publics affiliés *	Forfait 1 agent : 45 € Forfait 2 agents : 60 € Forfait 3 agents : 75 € Forfait entre 4 ou 5 agents : 90 € Forfait entre 6 et 14 agents : 120 € Forfait entre 15 et 19 agents : 150 € Forfait entre 20 et 49 agents : 180 € Forfait + de 50 agents : 240 €

Audit & RH

Cabinet de recrutement (intervention modulable pour un accompagnement complet et sur-mesure des besoins de la collectivité) pour les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés *	Forfait à 300 € par jour (150 € par demi-journée)
Audits, états des lieux, diagnostics pour les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés *	Forfait à 500 € par jour (250 € par demi-journée)
Accompagnement en Gestion des Ressources Humaines pour les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés *	Forfait à 500 € par jour (250 € par demi-journée)
Accompagnement à la mutualisation des services pour les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés *	Forfait à 500 € par jour (250 € par demi-journée)

Carrières & Expertise statutaire

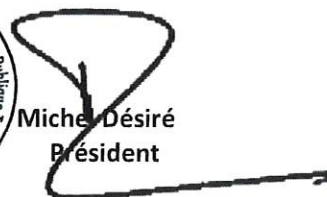
Accompagnement à la nomination stagiaire et à la reprise de services pour les collectivités / établissements publics affiliés et non affiliés * : - la remise d'un courrier individualisé destiné à l'agent expliquant le principe de la reprise et lui demandant de fournir les justificatifs dans un délai compatible avec les délais fixés par la réglementation pour chaque catégorie hiérarchique (6 mois à 1 an maximum), - le classement des pièces justificatives à réception,	Facturation du dossier de reprises de services selon le barème suivant : - agent ayant moins de 20 ans lors de la nomination : 50 € par dossier - agent ayant entre 21 ans et 30 ans lors de la nomination : 100 € par dossier - agent ayant entre 31 ans et 40 ans lors de la nomination : 150 € par dossier - agent ayant entre 41 ans et 50 ans lors de la nomination : 200 € par dossier - agent ayant 51 ans et plus lors de la nomination : 250 €
--	--

<ul style="list-style-type: none"> - les relances ou contacts éventuels auprès de l'agent concernant la fourniture des justificatifs, - l'élaboration des tableaux de reprises avec les calculs d'ancienneté au vu de la réglementation en vigueur afin de permettre à l'agent de faire valoir son droit d'option, - la détermination du classement à la nomination, - la rédaction de l'acte lié à cette reprise (arrêté de nomination, arrêté de reclassement, avenant à un contrat de travailleur handicapé) 	
Accompagnement à l'instruction des dossiers retraites des agents CNRACL *	
Demande d'avis préalable à la CNRACL	Agent « cas général » : 275 € par dossier Agent « intercommunal » : 300 € par dossier
Qualification de compte individuel retraite (QCIR) et mise à jour CIR	(Montant qui pourra être réparti au prorata du temps de travail auprès de chaque employeur si convention signée par tous les employeurs, sinon à la charge exclusive du commanditaire)
Simulation de calcul de pension CNRACL	
Liquidation de pension CNRACL – retraite normale	
Liquidation de pension CNRACL– retraite pour invalidité	Agent « cas général » : 375 € par dossier Agent « intercommunal » : 400 € par dossier (Montant qui pourra être réparti au prorata du temps de travail auprès de chaque employeur si convention signée par tous les employeurs, sinon à la charge exclusive du commanditaire)
Forfait simulation de calcul pension CNRACL + liquidation de pension pour retraite normale (Sous réserve que les deux instructions soient intervenues au cours d'une même année civile ou sur une période de 12 mois consécutive)	Agent "cas général" : 325 € par dossier Agent "intercommunal" : 350 € par dossier (Montant qui pourra être réparti au prorata du temps de travail auprès de chaque employeur si convention signée par tous les employeurs, sinon à la charge exclusive du commanditaire)

* Les frais engagés pendant la mission : déplacement, hébergement, repas, frais annexes (parking, péage...) seront facturés sur la base des frais réellement engagés dans la limite des taux réglementaires en vigueur applicable à la fonction publique et/ou sur la base du coût réel.

Fait à Vesoul, le 07 avril 2026
Pour extrait conforme




Michel Désiré
Président

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier, 25000 Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait du registre des délibérations n°7

Séance du mardi 07 avril 2026

Secrétaire Général de Mairie : création d'un poste permanent dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux aux grades d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept avril, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h00 au lieu habituel de ses séances, 27 avenue Aristide Briand à Vesoul

Membres en activité : 20
Membres présents : 13
Membres représentés : 1
Membres excusés : 6

Présidence : Michel Désiré

Étaient présents :

Isabelle Arnould, Ludovic Ballester, Jean-Marie Bertin, Bruno Bidoyen, Michel Calloch, Jean-Pierre Chausse, Michel Désiré, Benjamin Gonzalès (représentant suppléant de Catherine Lind), Jean-Paul Kalanquin, Nicole Milesi, Didier Pierre, Catherine Tirvaudey, Franck Tisserand

Étaient absents représentés :

Romain Molliard, excusé, donne pouvoir à Michel Désiré

Étaient excusés :

Marie Breton, Marie-Claire Faivre, Catherine Fortes, Patrick Goux, Frédérick Henning, Anthony Marie

*Jerôme Koziura, Conseiller aux Décideurs Locaux, Service de gestion comptable de Vesoul, invité et excusé.
Bruno Bidoyen a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-8 2° et les dispositions figurant au livre III de la partie réglementaire ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Vu le budget de l'établissement ;
Vu le tableau actuel des effectifs de l'établissement ;

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux aux grades d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique **C**, afin d'assurer les fonctions de secrétaire général de mairie, au bénéfice des collectivités du département, pour des missions d'appui administratif général, un soutien renforcé et ponctuel aux secrétariats de mairie, incluant des interventions d'urgence, un accompagnement technique des communes et une participation à la sécurisation des procédures administratives et réglementaires,

Considérant que si l'emploi concerné n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 2° code général de la fonction publique précité qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B ou C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve que la recherche de candidats statutaires ait été infructueuse,

Le rapport du Président étant entendu,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident de créer un emploi permanent dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux aux grades d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps à temps complet afin d'assurer les fonctions suivantes : assurer des missions administratives générales au sein des collectivités du département en appui aux services existants, intervenir en tant que « secrétaire de mairie volant » pour renforcer ponctuellement les secrétariats de mairie des collectivités de Haute-Saône en cas d'absence ou de surcharge de travail, participer à l'accompagnement et à la formation des agents des collectivités sur les procédures administratives et réglementaires, relevant de la catégorie hiérarchique **C** et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- Se réservent la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'art L332-8 2° du code général de la fonction publique susvisé,
- En cas de recrutement d'un agent contractuel :
 - ✓ Précisent que l'emploi permanent devant être créé est justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, lesquelles requièrent une technicité particulière tenant à la maîtrise des règles applicables au fonctionnement des collectivités territoriales, à la conduite de procédures administratives et réglementaires sensibles, à la capacité d'intervenir de manière opérationnelle dans des contextes communaux variés, ainsi qu'à l'aptitude à sécuriser les actes, fiabiliser les processus de gestion et apporter un appui technique aux agents des collectivités,
 - ✓ Précisent que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : être titulaire a minima du baccalauréat, connaissance du métier de secrétaire général de mairie, expérience significative dans le domaine du secrétariat de mairie,

- ✓ Fixent la rémunération, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience :
 - ➔ en référence au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : entre l'indice brut minimum (387) / indice majoré minimum (373) et l'indice brut maximum (486) / indice majoré maximum (425),
 - ➔ en référence au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : entre l'indice brut minimum (388) / indice majoré minimum (373) et l'indice brut maximum (558) / indice majoré maximum (478),
- ✓ Précise que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue de la procédure de recrutement prévue par les dispositions du livre III de la partie réglementaire du CGFP, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics,
- Précisent que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorisent Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à Vesoul, le 07 avril 2026

Pour extrait conforme



Michel Désiré
Président

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier, 25000 Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait du registre des délibérations n°8 Séance du mardi 07 avril 2026

Délibération instaurant le plan de formation triennal 2026 - 2028

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept avril, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h00 au lieu habituel de ses séances, 27 avenue Aristide Briand à Vesoul

Membres en activité : 20
Membres présents : 13
Membres représentés : 1
Membres excusés : 6

Présidence : Michel Désiré

Étaient présents :

Isabelle Arnould, Ludovic Ballester, Jean-Marie Bertin, Bruno Bidoyen, Michel Calloch, Jean-Pierre Chausse, Michel Désiré, Benjamin Gonzalès (représentant suppléant de Catherine Lind), Jean-Paul Kalanquin, Nicole Milesi, Didier Pierre, Catherine Tirvaudey, Franck Tisserand

Étaient absents représentés :

Romain Molliard, excusé, donne pouvoir à Michel Désiré

Étaient excusés :

Marie Breton, Marie-Claire Faivre, Catherine Fortes, Patrick Goux, Frédérick Henning, Anthony Marie

*Jerôme Koziura, Conseiller aux Décideurs Locaux, Service de gestion comptable de Vesoul, invité et excusé.
Bruno Bidoyen a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L423-3,
Vu le décret n°2007-1845 du 26/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale
Vu les décrets n°2008-512 et n° 2008-513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
Vu le décret n°2008-830 du 22/08/2008 relatif au livret individuel de formation,
Vu l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial en date du 27 janvier 2026,

Considérant que la formation du personnel participe à la qualité des missions qui lui sont confiées.
Ainsi, la formation accompagne les changements propres à la collectivité (évolution des besoins de la population, des missions des services, des organisations, des outils etc...), dans une logique d'adaptation régulière, d'anticipation des mobilités internes et externes et donc d'accompagnement des parcours professionnels (le droit à la formation tout au long de la vie professionnelle étant consacré par la loi dans la fonction publique).

Le plan de formation retranscrit donc la politique de formation définie par la collectivité, pour une période donnée. Il consiste à identifier les besoins en formation de la collectivité et des agents. Toutes les collectivités territoriales doivent se doter d'un plan de formation afin de permettre à leurs agents de bénéficier du droit à la formation.

Le plan de formation doit permettre d'anticiper le développement de la structure, d'améliorer les compétences et l'efficacité du personnel

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, le plan de formation.

Le rapport du Président étant entendu,


Les membres du Conseil d 'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- D'instituer le plan de formation triennal 2026-2028
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Vesoul, le 07 avril 2026

Pour extrait conforme




Michel Désiré
Président

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier, 25000 Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Plan de formation 2026-2027-2028

COMPÉTENCES & TRANSITIONS AU CŒUR DE NOTRE ACTION

*Une feuille de route pour accompagner les agents du CDG 70
dans un monde professionnel en mutation*

Table des matières

Un contexte réglementaire et organisationnel en évolution	3
Une feuille de route pour développer, sécuriser et fidéliser	3
Les chiffres de la formation	4
Les étapes de sa mise en œuvre	5
Programmation annuelle des actions	5
Recueil des besoins individuels	5
Validation et arbitrage	5
Mise en œuvre logistique et pédagogique	5
Évaluation et adaptation continue	5
Les objectifs et axes de formations stratégiques.....	6
AXE 1 – Sécuriser les parcours professionnels par l'accès aux formations statutaires et essentielles	6
Favoriser l'intégration des nouveaux agents	6
Formation de professionnalisation au 1er emploi	6
Formation de professionnalisation tout au long de la carrière	6
Formation de professionnalisation à la suite d'une prise de poste à responsabilité	6
AXE 2 – Renforcer l'expertise métier et l'agilité numérique	6
Développer les compétences métiers	6
Développer les compétences transversales	7
Développer les compétences numériques et la cybersécurité	7
AXE 3 – Soutenir l'évolution professionnelle et les mobilités	7
AXE 4 – Promouvoir la qualité de vie au travail et la prévention des risques	8
DÉCLINAISON DÉTAILLÉE DES AXES DE FORMATION	9
AXE 1 – Sécuriser les parcours professionnels par l'accès aux formations statutaires et essentielles.....	9
Enjeux de l'axe	9
1.1 Favoriser l'intégration des nouveaux agents.....	9
1.2 Formation de professionnalisation au 1er emploi.....	10

1.3 Formation de professionnalisation tout au long de la carrière.....	11
1.4 Formation de professionnalisation à la suite d'une prise de poste à responsabilité	11
AXE 2 – Renforcer l'expertise métier et l'agilité numérique.....	12
Enjeux de l'axe	12
2.1 Développer les compétences métiers.....	12
2.2 Développer les compétences transversales	13
2.3 Développer les compétences numériques et la cybersécurité	13
AXE 3 – Soutenir l'évolution professionnelle et les mobilités.....	14
Enjeux de l'axe	14
3.1 Préparer les concours et examens professionnels.....	14
3.2 Accompagner les projets d'évolution et de reconversion professionnelle	14
AXE 4 – Promouvoir la qualité de vie au travail et la prévention des risques.....	15
Enjeux de l'axe	15
4.1 Sensibiliser les acteurs à la prévention des risques.....	15
4.2 Sensibiliser et favoriser la sécurité des agents au travail.....	16

Dans un contexte de transformation durable de l'action publique locale, le Centre de Gestion de la Haute-Saône (CDG 70) réaffirme, à travers son plan de formation triennal 2026–2028, son engagement en faveur du développement et de la sécurisation des compétences de ses agents.

Ce nouveau plan s'inscrit dans la continuité du plan 2023–2025, tout en intégrant les enseignements tirés de sa mise en œuvre, les retours des agents et des encadrants, ainsi que les évolutions réglementaires, numériques et organisationnelles impactant les missions du CDG 70.

Il vise à maintenir un haut niveau d'expertise au service des collectivités accompagnées, à renforcer la polyvalence des agents et à accompagner les parcours professionnels dans une logique de fidélisation, d'adaptation et de qualité du service public.

Le présent document constitue un cadre stratégique de référence. Il ne saurait être considéré comme un catalogue exhaustif ou figé. Le CDG 70 encourage les agents à formuler des demandes de formation complémentaires lorsque celles-ci répondent à un besoin avéré d'adaptation ou d'actualisation des compétences, en lien avec les missions exercées.

Un contexte réglementaire et organisationnel en évolution

Le plan de formation 2026–2028 tient compte de plusieurs évolutions structurantes :

- La consolidation du **droit à l'accompagnement individualisé des parcours professionnels**, notamment à travers les dispositifs de bilan de compétences, de conseil en évolution professionnelle, de VAE ou de périodes préparatoires au reclassement.
- La stabilisation progressive des pratiques liées à la **nomenclature M57**, nécessitant néanmoins un maintien des compétences sur la gestion analytique, le pilotage budgétaire et l'aide à la décision.
- L'accélération de la **dématérialisation des procédures**, la généralisation des outils collaboratifs et les enjeux croissants de **cybersécurité** et de protection des données.
- Le renforcement des attentes en matière de **qualité de vie et des conditions de travail (QVCT)**, de prévention des risques psychosociaux et de santé mentale au travail.

Une feuille de route pour développer, sécuriser et fidéliser

Le plan de formation triennal 2026–2028 repose sur quatre axes structurants :

- Garantir l'accès aux formations statutaires et essentielles.
- Renforcer l'expertise métier et l'agilité numérique.
- Soutenir l'évolution professionnelle et les mobilités.

- Promouvoir la qualité de vie au travail et la prévention des risques.

Ce plan mobilise :

- Les ressources internes du CDG 70,
- Les formations du CNFPT (catalogue et intra),
- Des prestataires spécialisés,
- Des modalités pédagogiques diversifiées : présentiel, distanciel, e-learning, tutorat, autoformation, binômes métiers.

Les chiffres de la formation

Pour la période 2023–2025, le CDG 70 a mobilisé un budget global de formation comparable à la période précédente, avec une cinquantaine d’actions réalisées.

Pour 2026–2028, l’objectif est :

- de **maintenir un niveau d’effort constant**,
- tout en renforçant la lisibilité des parcours,
- et en adaptant les actions aux priorités stratégiques et aux évolutions des missions

Les étapes de sa mise en œuvre

La mise en œuvre du plan de formation triennal repose sur une démarche progressive, articulée autour de plusieurs étapes clés, assurant à la fois cohérence stratégique, agilité opérationnelle et implication des parties prenantes.

Programmation annuelle des actions

Chaque année, le service ressources humaines élabore un programme prévisionnel de formation, en lien avec les responsables de pôles et la direction générale. Cette programmation s'appuie :

- Sur les axes stratégiques définis dans le plan,
- Sur les besoins récurrents identifiés (formations obligatoires, évolutions réglementaires),
- Sur les priorités transversales (outils numériques, santé au travail...).

Recueil des besoins individuels

En parallèle, les besoins exprimés lors des entretiens professionnels sont recueillis et analysés. Bien que le plan ne soit pas directement alimenté par ces entretiens, ils constituent une source précieuse d'information sur les évolutions de missions, les projets de mobilité ou les attentes spécifiques des agents.

Validation et arbitrage

Le programme annuel est soumis à l'arbitrage de la direction, en prenant en compte :

- Les contraintes budgétaires,
- Les disponibilités internes,
- La priorisation des formations obligatoires ou critiques.

Des formations hors plan peuvent également être autorisées, sur proposition motivée, dès lors qu'elles répondent à un enjeu d'adaptation ou de sécurisation des missions.

Mise en œuvre logistique et pédagogique

Le service RH assure :

- La planification des sessions (dates, lieux, intervenants),
- Le choix des prestataires (CNFPT, intervenants spécialisés, ressources internes),
- La gestion des inscriptions et des convocations,
- Le suivi administratif et financier.

Les modalités peuvent être variées : présentiel, classe virtuelle, tutorat, e-learning, parcours individualisé.

Évaluation et adaptation continue

Chaque action de formation fait l'objet :

- D'une évaluation à chaud (satisfaction),
- Et, selon les cas, d'une évaluation à froid (impact sur les pratiques professionnelles).

Les objectifs et axes de formations stratégiques

La mise en œuvre du plan de formation triennal repose sur une démarche progressive, articulée autour de plusieurs étapes clés, assurant à la fois cohérence stratégique, agilité opérationnelle et implication des parties prenantes.

AXE 1 – Sécuriser les parcours professionnels par l'accès aux formations statutaires et essentielles

Favoriser l'intégration des nouveaux agents

- Formation d'intégration des fonctionnaires stagiaires
- Formation d'intégration des agents contractuels sur emploi permanent
- Inscription et suivi auprès du CNFPT

Formation de professionnalisation au 1er emploi

Formation de professionnalisation tout au long de la carrière

Formation de professionnalisation à la suite d'une prise de poste à responsabilité

AXE 2 – Renforcer l'expertise métier et l'agilité numérique

Développer les compétences métiers

Intitulé formation	Services concernés	2026	2027	2028	Modalités
Actualités statutaires	Tous agents	X	X	X	CNFPT / Intra
Fonctionnement des instances paritaires	Pôle carrières	X	X	X	CNFPT
Elections professionnelles	Pôle carrières	X			ANDCDG
DSN – évolutions et fiabilisation	Pôle finances	X	X	X	CNFPT
Calcul et gestion des ARE	Pôle finances	X		X	Prestataire
Achat public et sécurisation juridique	Direction / Finances	X	X	X	CNFPT

Développer les compétences transversales

Intitulé formation	Public	2026	2027	2028	Modalités
Conduite des entretiens professionnels	Encadrants	X	X	X	CNFPT / Intra
Animation de réunions	Tous agents	X	X	X	CNFPT
Prise de parole en public	Cadres	X		X	CNFPT
Médiation et gestion des conflits	Agents ciblés		X		Université
Comptabilité analytique	Pôle finances	X		X	Prestataire
Français Facile à Lire et à Comprendre (FALC)	Communication		X		Prestataire

Développer les compétences numériques et la cybersécurité

Intitulé formation	Public	2026	2027	2028	Modalités
Pack Office – niveau intermédiaire / avancé	Tous agents	X	X	X	CNFPT / Interne
Outils collaboratifs & télétravail	Tous agents	X		X	Interne
Sensibilisation cybersécurité	Tous agents	X	X	X	Prestataire
Logiciels métiers (E-Magnus, GED...)	Agents utilisateurs	X	X	X	Ingénierie 70

AXE 3 – Soutenir l'évolution professionnelle et les mobilités

- Préparations aux concours et examens professionnels (CNFPT)
- Dispositifs tremplins
- Bilans de compétences
- Conseil en évolution professionnelle
- Accompagnement des agents en reclassement ou mobilité

AXE 4 – Promouvoir la qualité de vie au travail et la prévention des risques

Actions prioritaires 2026–2028 :

- Prévention des RPS et QVCT
- Formation des assistants de prévention
- Premiers secours en santé mentale
- Gestion du stress et régulation d'équipe
- Lutte contre le harcèlement et développement des compétences relationnelles

DÉCLINAISON DÉTAILLÉE DES AXES DE FORMATION

PLAN TRIENNAL 2026–2028 – CDG 70

AXE 1 – Sécuriser les parcours professionnels par l'accès aux formations statutaires et essentielles

Enjeux de l'axe

La sécurisation des parcours professionnels constitue un levier majeur de fidélisation, de qualité du service rendu et de prévention des risques juridiques et organisationnels.

Le CDG 70 veille à garantir le respect des obligations statutaires de formation, tout en accompagnant les agents lors des moments clés de leur carrière : intégration, prise de poste, évolution ou accès à des responsabilités.

1.1 Favoriser l'intégration des nouveaux agents

Public visé

- Fonctionnaires stagiaires
- Agents de catégorie C recrutés sans concours
- Agents contractuels recrutés sur emploi permanent (contrat \geq 1 an)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre l'environnement institutionnel du CDG 70
- Se situer dans la fonction publique territoriale
- Identifier les valeurs, missions et obligations du service public

- Connaître les dispositifs de formation et d'accompagnement existants

Modalités

- Formations d'intégration assurées par le CNFPT
- Compléments internes : présentation du CDG 70, de son organisation, de ses missions et de ses outils
- Accompagnement managérial de proximité

Temporalité

- Dans l'année suivant la nomination ou la prise de poste

1.2 Formation de professionnalisation au 1er emploi

Objectifs

- Permettre l'adaptation à l'emploi et aux missions confiées
- Sécuriser les premières années d'exercice
- Développer les compétences opérationnelles de base

Contenus possibles

- Organisation administrative territoriale
- Règles statutaires essentielles
- Outils métiers et procédures internes
- Posture professionnelle et relation aux collectivités

Temporalité

- Dans les deux années suivant la nomination stagiaire

1.3 Formation de professionnalisation tout au long de la carrière

Objectifs

- Maintenir et actualiser les compétences
- Anticiper les évolutions réglementaires et organisationnelles
- Accompagner les changements de missions

Principes

- Formations réparties par cycles de 5 ans
- Mobilisation prioritaire des dispositifs CNFPT
- Compléments ciblés selon les métiers exercés

1.4 Formation de professionnalisation à la suite d'une prise de poste à responsabilité

Public visé

- Agents nouvellement nommés sur des fonctions d'encadrement ou à responsabilité accrue

Objectifs

- Sécuriser la prise de fonction
- Développer les compétences managériales et organisationnelles
- Accompagner la posture de cadre ou de référent métier

Temporalité

- Dans les six mois suivant l'affectation

AXE 2 – Renforcer l'expertise métier et l'agilité numérique

Enjeux de l'axe

Les missions du CDG 70 requièrent un haut niveau d'expertise technique, juridique et opérationnelle. Cet axe vise à consolider les compétences métiers, développer les compétences transversales et renforcer l'agilité numérique des agents, dans un contexte de dématérialisation accrue et d'évolution permanente des outils et des normes.

2.1 Développer les compétences métiers

Objectifs

- Maintenir une expertise technique de haut niveau
- Harmoniser les pratiques professionnelles
- Sécuriser juridiquement les interventions du CDG

Thématiques prioritaires

- Actualités statutaires et réglementaires
- Gestion des carrières et des rémunérations
- Paie, DSN, ARE
- Dialogue social et instances paritaires
- Achat public et sécurisation des procédures
- Environnement financier et budgétaire (M57, analytique)

Modalités

- CNFPT (inter et intra)
- Intervenants spécialisés
- Partage de pratiques internes

2.2 Développer les compétences transversales

Objectifs

- Renforcer l'efficacité professionnelle collective
- Améliorer la communication interne et externe
- Développer les compétences relationnelles et managériales

Thématiques prioritaires

- Conduite des entretiens professionnels
- Animation de réunions
- Prise de parole en public
- Gestion de service et organisation du travail
- Médiation et gestion des conflits
- Français Facile à Lire et à Comprendre (FALC)
- Premiers secours en santé mentale (selon publics ciblés)

2.3 Développer les compétences numériques et la cybersécurité

Objectifs

- Accompagner la transformation numérique du CDG
- Sécuriser les pratiques numériques
- Favoriser l'autonomie des agents sur les outils

Thématiques prioritaires

- Bureautique avancée (Pack Office)
- Outils collaboratifs et télétravail

- Logiciels métiers (paie, GED, finances...)
- Sensibilisation à la cybersécurité et à la protection des données
- Bonnes pratiques numériques professionnelles

AXE 3 – Soutenir l'évolution professionnelle et les mobilités

Enjeux de l'axe

Le CDG 70 souhaite accompagner les agents dans la construction de parcours professionnels durables, en favorisant l'évolution, la mobilité et l'adaptation aux changements de carrière.

3.1 Préparer les concours et examens professionnels

Objectifs

- Favoriser la promotion interne
- Sécuriser les parcours de carrière
- Accompagner les agents dans leurs projets d'évolution

Actions

- Préparations CNFPT (concours et examens)
- Dispositifs tremplins pour les agents en difficulté
- Appui méthodologique ponctuel

3.2 Accompagner les projets d'évolution et de reconversion professionnelle

Public visé

- Agents demandeurs
- Agents en situation de reconversion ou de reclassement
- Agents en période préparatoire au reclassement

Dispositifs mobilisables

- Conseil en évolution professionnelle
- VAE
- Ateliers de mobilité et de reconversion
- Immersions ou parcours inter-métiers

AXE 4 – Promouvoir la qualité de vie au travail et la prévention des risques

Enjeux de l'axe

La qualité de vie et des conditions de travail constitue un facteur clé de performance durable, de prévention des risques et de cohésion interne.

4.1 Sensibiliser les acteurs à la prévention des risques

Objectifs

- Développer une culture partagée de prévention
- Renforcer les compétences des acteurs identifiés
- Mieux repérer les situations à risque

Thématiques

- RPS et QVCT
- Santé mentale au travail

- Gestes et postures
- Rôle et missions des assistants de prévention
- Premiers secours

4.2 Sensibiliser et favoriser la sécurité des agents au travail

Objectifs

- Prévenir les conflits et situations de tension
- Renforcer les compétences relationnelles
- Favoriser un climat de travail serein

Actions

- Gestion du stress
- Communication constructive
- Médiation
- Lutte contre le harcèlement
- Régulation des situations complexes